

Afrique Environnement Plus

MAGAZINE BIMESTRIEL D'INFORMATION, DE FORMATION ET DE COMMUNICATION ENVIRONNEMENTALE

NUMERO SPECIAL PFBC



Interview exclusive

**ANTHONY KWAKU
OHEMENG-BOAMAH,**
Coordonnateur Résident
du Système des
Nations Unies en
République du Congo

REDD+
« ...PARLER D'UNE
MÊME VOIX DANS LA
DIVERSIFICATION DE NOS
COMPÉTENCES... »



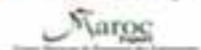
FAO: Dix ans d'assistance à la mise en œuvre
du Plan de Convergence de la COMIFAC

l'eau expo & Forum 2015



SALON INTERNATIONAL DE L'EAU
ENVIRONNEMENT - TECHNOLOGIE - SANTE - IRRIGATION

20 - 23 Mai 2015
Parc des Expositions,
Route d'El Jadida, Casablanca - Maroc
www.eauexpo.com



Partenaire Officiel
ONEE



Partenaire Evénement



Partenaire Médias



medcom Tél. : +212 5 22 24 17 96/98
Certifié ISO 9001 : 2008 E-mail : medcom@medcom.ma



10



24



42

Magazine Bimestriel, d'analyse et de politique environnementale, Siège Brazzaville Congo

Contacts : (+242) 05519 62 49 / 06806 05 29
E-mail : afenvironnementplus@yahoo.fr
info@afriquenvironnementplus.com
www.afriquenvironnementplus.com

Directeur de la Publication
Raoul SIEMENI

Directeur des Projets et de la formation
Brice Severin PONGUI

Coordonnatrice
Marie Danielle NGO NGUE

Rédacteur en chef
Wilfrid LAWILLA

Directeur Marketing et communication
KON A Nathan Théophile

Chargé de la communication
NGANGA Esnée Princilia Carelle

Rédaction générale
Raoul SIEMENI
Marie Danielle
Wilguette EZNEZ
Oriane BAYENDELA
Nathalie MITOAMONO
Wilfrid LAWILLA

Secrétariat de Rédaction
Marie SIEMENI
Sidoine KOUNGA
Fleur NZAOU

Superviseur de correction
Bonne Année MATOUMONA

Représentant Cameroun
Winnie KITIO

Partenaire : Energie 2050
Stéphane POUFFARY

Mise en page et Graphisme
• Houseperfect/Trésor NGANDU K.D
tresorn7@gmail.com

Photographe
Carine OYOMA

Service Technique
Bernard TCHOKOTE

www.afriquenvironnementplus.com

DOSSIER SPÉCIAL

6 **Retro : PFBC**
13ème Réunion du PFBC

10 **FAO:**
Dix ans d'assistance à la mise en œuvre du Plan de Convergence de la COMIFAC

20 **USFS:**
Les Activités du Service Forestier des Etats-Unis (USFS) en Afrique Centrale

24 **INTERVIEW:**
Mr Anthony Kwaku Ohemeng-Boamah, Représentant Résident du PNUD et Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies en République du Congo

30 **UICN:**
L'ACTION DE L'UICN EN MATIERE DE REDD+

33 **UICN:**
Nouveaux défis de la conservation de la faune en Afrique Centrale

38 **WWF:**
Intégration de la REDD+ au concept d'Economie Verte en République Démocratique du Congo

42 **CEEAC:**
lutte anti braconnage, Patrick Mboma visite les parcs en Afrique Centrale



خطوط الملكية المغربية
royal air maroc

afenvironnementplus@yahoo.fr



Edito



L'heure du partage d'informations

Plusieurs programmes, projets et initiatives se développent en Afrique centrale à coup de millions de dollars US. L'assistance technique et financière est une réalité incontestable. Même si les résultats sont parfois mitigés, il faut avoir l'honnêteté d'affirmer que les principaux bénéficiaires de ces initiatives, notamment, les populations, à travers les Etats et les acteurs non étatiques profitent quelque peu des fruits de ces initiatives.

Seulement, les résultats de ces initiatives sont peu connus du grand public, parfois même des bénéficiaires.

L'information circule peu et on a comme l'impression que rien ne se fait. Pour illustration, de nombreux produits de la recherche restent dans les tiroirs et les potentiels bénéficiaires en profitent peu.

Pour corriger cette lacune, la circulation de l'information et la communication s'impose comme la voie royale pour assurer la visibilité des résultats correspondants. Pour ce faire, l'Afrique, en général et surtout l'Afrique centrale, en particulier doit compter sur un nouvel outil : le RECEIAC.

Porté sur les fonds baptismaux en mars 2013 à Yaoundé, le RECEIAC se veut un instrument et partenaire privilégié des institutions qui s'occupent de l'environnement de la sous-région d'Afrique centrale. Né d'un constat dû à un déficit communicationnel au sein de ces institutions, sous l'impulsion du Secrétaire général de la CEEAC, les acteurs de la communication des pays membres de la sous région organisés au sein de ce réseau, se sont engagés à accompagner, vulgariser, bref servir d'interface avec le public en matière de communication.

Le RECEIAC se donne donc un défi, au regard de sa feuille de route, de contribuer à corriger ce déficit de communication à travers la sous région dans le secteur de l'environnement.

Animé par des acteurs avisés dans le domaine de l'environnement, le réseau se donne un seul et unique objectif : rendre accessible l'information à toute la population (jeunes, femmes, communautés locales et populations autochtones). En consacrant un édito spécial au RECEIAC, en marge de la 14^{ème} Réunion du PFBC, Afriqu'environnement Plus a compris la nécessité de capitaliser cette jeune initiative au même titre que d'autres initiatives sous-régionales en matière environnementale. ■

Raoul SIEMENI



La Facilitation américaine lance son plan d'activités 2013-2015



Les partenaires pour les forêts du bassin du Congo savent que, s'ils veulent gérer durablement les forêts y compris les ressources qui s'y trouvent, ils doivent absolument réduire la pauvreté des milliers des personnes qui dépendent de ces forêts pour leur survie, sans oublier faire contribuer davantage la forêt à la formation du PIB. C'est dans cette optique que s'est tenue, à Libreville, les 2 et 3 décembre 2013, sous le patronage du Premier Ministre du Gabon, Raymond NDONG SIMA et M. Gabriel Tchango, Ministre des Eaux et Forêts du Gabon, la 13ème réunion du PFBC sous le thème central: « Moyens de subsistance et opportunités économiques liées à la conservation des forêts en Afrique centrale ».

Afin de gagner ce pari, les partenaires pour les forêts du bassin du Congo (PFBC), ont fait le choix d'ériger en objectif global de la 13ème réunion du PFBC, « la promotion du leadership africain pour faire face aux menaces critiques sur les forêts d'Afrique Centrale et la biodiversité dans le but ultime de faire avancer la conservation et l'utilisation durable des ressources forestières de la région ». Cette réunion marque la première sous la Facilitation des Etats-Unis qui ont été présentés comme le futur facilitateur après la facilitation canadienne, lors de la 12ème réunion du PFBC, tenue à Douala, République camerounaise, en mars 2013. Les choses sont allées très vite avec le passage à témoin passé plus tard à Ndjamena, entre l'ancien et le nouveau facilitateur. Les défis de la facilitation américaine sont immenses en ce sens que le bassin du



Presidium à l'ouverture de la 13ème session du PFBC

Congo est un territoire plombé par de nombreux défis économiques, sociaux et environnementaux, mais aussi par des problèmes de gouvernance et d'effectivité des engagements pris par les politiques et autres décideurs. En attendant le bilan à mi-parcours, cette facilitation qui a, une fois de plus, présenté sa feuille de route consolidée après la tournée organisée en 2013 en Afrique centrale, plaide pour une action en faveur des jeunes, des femmes et des communautés locales, ainsi que des populations dites autochtones. Cette 13ème réunion a été ponctuée par plusieurs sessions et travaux en groupes.

Transparence et institutions fortes.

La gestion durable des forêts du bassin du Congo passe également par des politiques transparentes et des institutions publiques fortes qui profiteront aux investisseurs, tout comme aux citoyens. Cette vision présentée par l'Administrateur Assistant Adjoint de l'USAID pour l'Afrique a été soutenue par plusieurs intervenants. Tant mieux pour les populations du bassin du Congo qui ne demandent que l'amélioration de leurs conditions de vie.

Concilier conservation, développement économique et réduction de la pauvreté.

L'événement majeur de cette rencontre a été la session 3 intitulée : « développer des opportunités économiques adossées sur la conservation » : circonscrire les enjeux – comment réussir ? Cette session capitale présentée par les experts tels que Billard sur le thème « Quels sont les enjeux d'une agriculture de conservation dans les écosystèmes forestières ? », de M. Facheux avec « African Wildlife Foundation, ont beaucoup parlé d'amélioration des moyens de subsistance et de conditions de vie ;

comment réussit-on à adosser cela sur la conservation ? » et le dernier de la session animé par M. Bescond sur l'opposition des concepts « conservation » et « exploitation forestière ». Cette kyrielle des thématiques ont permis aux participants de comprendre la nécessité de saisir les opportunités économiques adossées sur la conservation, souvent accusée à tort ou à raison comme étant un outil d'appauvrissement des populations et un frein à la diversification des économies des pays engagés dans l'augmentation des superficies consacrées aux aires protégées. Il reste maintenant aux Etats de tirer les leçons des expériences partagées au cours de cette session pour promouvoir davantage des actions concrètes.

Les Perspectives de travail au sein du PFBC et la révision du Plan de Convergence de la COMIFAC ont sanctionné la 7ème session de cette réunion, présentée par M. Michel Pré, conseiller régional Forêt Environnement à l'ambassade de France au Gabon. Une feuille de route et les activités de la Facilitation des USA allant de 2013-2015 ont été présentées. A l'issue de cette présentation, de nombreuses questions ont été adressées à l'équipe de la Facilitation américaine sur son programme d'action. Cette séance a permis à l'équipe de la facilitation de donner des informations plus détaillées sur les actions prioritaires de la facilitation ; à la prise en compte des questions d'adaptation aux changements climatiques et aux actions en faveur de la mise en œuvre de la déclaration de Durban ; au renforcement de la coordination entre partenaires pour plus d'efficacité dans les interventions. A la voie choisie par la Facilitation américaine qui a inclus prioritairement, comme groupe cibles pour ses actions, les jeunes, les femmes et les communautés locales et autochtones. Des points de précision ont été également apportés sur les dynamiques en cours au sein de la COMIFAC : constat positif sur une



Les Facilitateurs américains du PFBC



Vue des participants

L'engagement des Partenaires

Comptée parmi les neuf sessions thématiques, la session 8 s'est focalisée sur les nouvelles initiatives à l'horizon des Partenaires. Celle-ci a été animée par M. Philippe Mayaux de la commission Européenne et après moult débats, il en ressort les points saillants suivants : Promouvoir l'étude sur « l'importance économique et sociale du secteur forestier en Afrique Centrale » dans les autres pays du Bassin du Congo à l'exemple de celle conduite au Cameroun par le CIFOR ; Encourager davantage d'échanges et de dialogue sur les questions d'utilisation des terres dans le Bassin du Congo ; L'agriculture et l'exploitation forestière sont essentielles au PIB (les ministères sont souvent « bornés » et pas assez inclusifs. A cela, une approche multisectorielle est à encourager. Par ailleurs, les résultats de l'étude prospective horizon 2040 relève ce que deviendront les écosystèmes forestiers au regard des variables actuelles. Pour renforcer cette communication, un résumé synthèse a été distribué aux participants présents. Et désormais, un atlas forestier de la Guinée Équatoriale est maintenant disponible. Rappelons que le GFW lance un site test en ligne au début de cette année 2014, pour mettre à disposition des données fiables relatives aux changements de la couverture forestière à l'échelle mondiale. Il a été souligné le besoin de renforcement des capacités des ministères afin de promouvoir le suivi, et la gestion des forêts. Dans cette même optique, l'OFAC va créer un inventaire de données (SIG et autres) permettant à chaque partenaire de partager des informations relatives à ses projets et aux bailleurs de fonds d'accéder à des profils contenant des descriptions sur les expertises disponibles. L'OFAC envisage de communiquer davantage avec le PFBC. Les commentaires sur l'amélioration du rendu de l'EDF seront demandés dans un avenir proche via la liste de diffusion du PFBC.

Dans un second temps, la place a été donnée à un tour de table de nouvelles initiatives des partenaires : CARPE 3, EU: perspectives pour 2014-2020 ; Fonds Okapi du PBF (GIZ-KFW). L'USAID lance CARPE III, un programme de 5 ans devant aller jusqu'en 2018. La Norvège et l'USAID financeront 8 paysages au lieu de 12 au cours de CARPEII – Pour plus d'efficacité, CARPE III, entend faire plus dans moins de pays. Pour l'Union européenne, le temps n'est pas encore venu de faire de grandes annonces sur les prévisions pendant qu'elle se prépare dans le cadre du Fonds européen de Développement 2020. Elle travaillerait sur les quatre composantes suivantes : la Biodiversité & Ecosystèmes: Aires Protégées (Appui à de nombreuses Aires Protégées (ECOFAC, PDRN...)) ; le Support institutionnel (RAPAC, CAWHFI...) ; la Gouvernance et Economie forestière: Négociation et mise en œuvre des APV Renforcement de capacités, appui à la société civile, observateur indépendant, filières informelles. Ainsi, l'UE travaille en collaboration avec le secteur privé, renforce des activités et échange avec des partenaires sur l'amélioration des recettes découlant de la gestion des forêts.

Les participants ont été informés du Fonds Okapi pour la Conservation de la Nature en RDC (FOCON), qui est un fonds fiduciaire pour les forêts de l'Ituri en RDC, enregistré au Royaume-Uni et bénéficiant de subventions diverses.

amélioration des versements des contributions égalitaires à la COMIFAC, avec quatre pays membres quasi à jour sur dix ; construction programmée du siège de la COMIFAC sur un budget sécurisé par l'Etat camerounais pour l'exercice en cours; une consultation sera organisée dans les jours à venir auprès des partenaires par voie d'un questionnaire dans le cadre du processus en cours de révision du plan de convergence. Un effort doit être fourni pour mobiliser des partenaires techniques et financiers pour l'organisation du sommet des chefs d'Etat prévu en Guinée Equatoriale en Octobre 2014 . Au terme de cette session, ces échanges ont permis de clarifier à nouveau les fondements du partenariat pour les forêts du Bassin du Congo et son positionnement par rapport à la COMIFAC. Ainsi, il a été rappelé que la facilitation avait pour objet de dynamiser les échanges et les synergies au sein du PFBC, partenariat de type II, et non de financer le plan de convergence, qui était avant tout un outil d'orientation et d'évaluation des politiques nationales et régionales, à l'attention des décideurs et des partenaires.

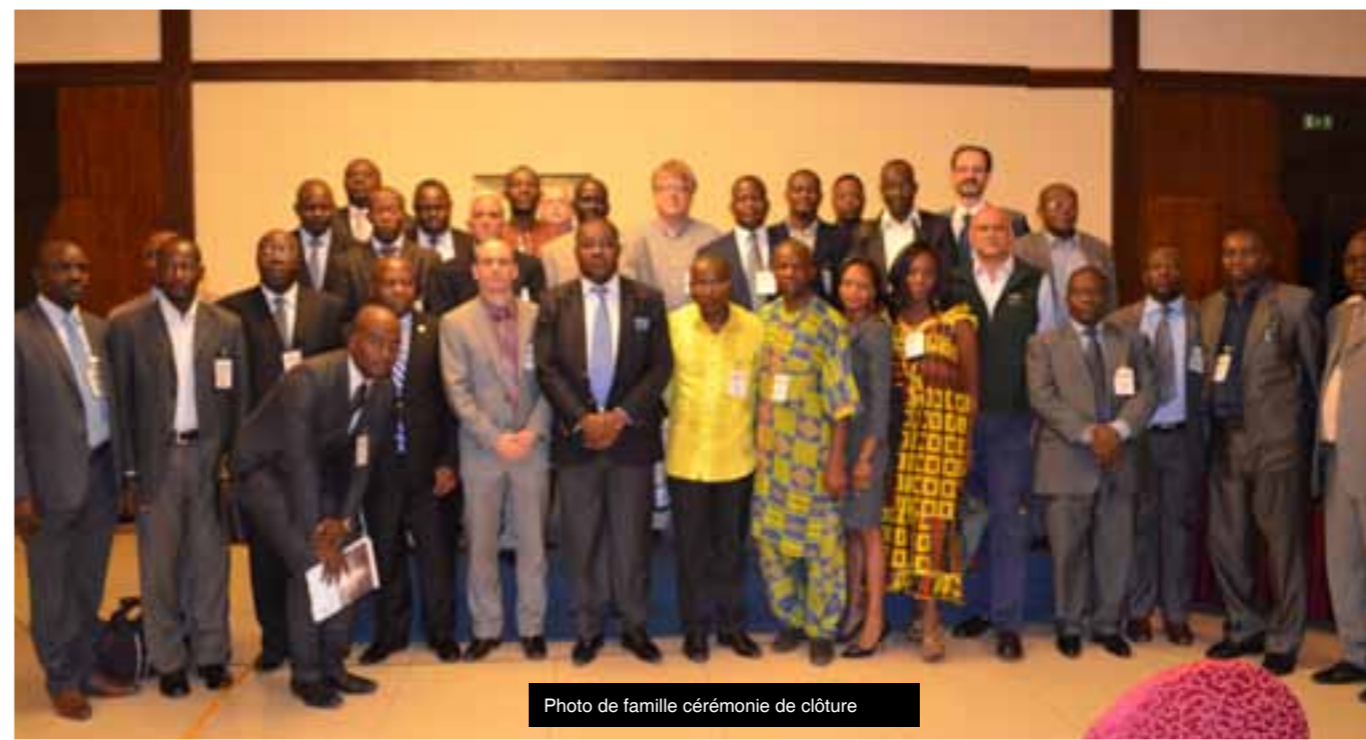


Photo de famille cérémonie de clôture

L'objectif du FOCON est de contribuer à la conservation de la biodiversité, à la science et à l'éducation par la promotion et le financement des APs fonctionnelles in situ et ex situ en RDC, priorisées sur la base de la SNCB. Actuellement 26 millions d'euros provenant de la KFW (15millions d'euros) et de la Banque Mondiale (11 millions d'euros). Mais, il faudrait une capitalisation d'au moins 50 millions d'euros. Le financement, dans un premier temps, concerne les 3 Aires Protégées (Parc National de Garamba, Parc National de la Salonga et Parc National de Kahuzi-iega). L'University of Wisconsin Madison s'engage dans des initiatives de développement en Afrique centrale et espère contribuer à la formation de formateurs dans le domaine de la conservation des forêts en Afrique centrale et au-delà. De nos jours, le Nelson Institute for Environmental Science mobilise plus de 150 spécialistes et lance un Masters en Biologie de la Conservation et Gestion durable des Forêts, à partir de cette année.

Les conférenciers ont été informés de la tenue de la Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC), nouvel envol après la réforme. Le clou de ladite session a été la présentation des besoins que la CEFDHAC a de tous les partenaires du PFBC pour s'assurer un environnement idoine pour un vrai attelage: Gouvernements, Société civile, Secteur privé et Communautés locales, pour une meilleure promotion de la concertation entre les acteurs de la gestion des écosystèmes d'Afrique centrale qui abrite les forêts du bassin du Congo, avec une société civile qui se met en tête de proue.

Communication, parmi les solutions ?

Les communicateurs de la sous-région, organisés au sein d'un Réseau des communicateurs pour l'environnement et l'information en Afrique centrale en sigle RECEIAC, ont également eu droit à la parole ; une façon pour la facilitation

de montrer aux partenaires qu'il faut aussi compter sur la communication en matière de préservation de la nature et de gestion durable des ressources naturelles. L'ambition ne manque pas, ils ont sollicité l'appui des partenaires pour l'organisation d'un forum sous régional qui regroupera les professionnels de la communication spécialisés en matière environnementale. Pour ce faire, la mise en place d'un mécanisme d'échange de circulation de l'information et de relai et d'une vitrine sous-régionale, notamment un site Web de l'information sont indispensables.

Les jeunes étaient également de la partie

A travers la session 5 intitulée « Marché des idées: Résultats novateurs et Histoires à succès des partenaires du PFBC », les jeunes organisés au sein du REJEFAC ont donné de la voix à cette 13ème Réunion du PFBC. Plus précisément, le sous-thème 2 intitulé « Marché des Idées 2: "Améliorer un environnement favorable à l'engagement de la société civile dans un contexte de lutte contre la pauvreté », les jeunes ont exprimé le vœu de voir la mobilisation de la jeunesse dans l'entrepreneuriat être appuyée ou accompagnée par le secteur privé et les médias.

Autres thématiques importantes développées au cours de cette réunion, l'Exposition innovatrice des projets à succès et Combattre le trafic des espèces animales sauvages en Afrique centrale.

Les défis étant nombreux en matière de gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale, la 13ème Réunion du PFBC a été aussi l'occasion pour les partenaires de réfléchir sur les perspectives de travail au sein du PFBC, la révision du Plan de Convergence de la COMIFAC et les Nouvelles Initiatives à l'Horizon. ■

Wilgate



Dix ans d'assistance à la mise en œuvre du Plan de Convergence de la COMIFAC Regard rétrospectif



Dan Rugabira, Coordonnateur sous-régional de la FAO pour l'Afrique Centrale

En mars 1999, les pays d'Afrique centrale se sont engagés à travers la Déclaration de Yaoundé, à gérer de manière concertée les écosystèmes forestiers du Bassin du Congo. L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), ne pouvait rester en marge de la dynamique enclenchée par les Chefs d'Etats des pays d'Afrique centrale en raison, d'une part, de sa mission internationale sur les forêts et, d'autre part, de l'appel lancé par l'ONU à travers sa résolution 54/214 ; par laquelle elle invite la communauté internationale à appuyer les pays d'Afrique centrale dans leurs efforts de développement forestier.



Photo de famille à la cérémonie d'ouverture de l'Université d'été

Dans cette perspective, une stratégie d'intervention de la FAO dans les forêts du bassin du Congo a été élaborée en 2004. Au cours de la même période, la FAO a facilité la finalisation du Plan de convergence et de ses composantes nationales, ainsi que l'estimation des coûts de sa mise en œuvre. L'engagement de la FAO à poursuivre son appui aux efforts entrepris par les pays d'Afrique centrale avait été réaffirmé par son Directeur Général dans une allocution prononcée au Deuxième Sommet des Chefs d'Etats sur la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale, tenu à Brazzaville le 5 février 2005.

Après une dizaine d'années, il est temps de porter un regard rétrospectif sur l'assistance de la FAO à la mise en œuvre du plan de convergence (version 1) de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) et de réfléchir sur les actions futures en tenant compte des leçons apprises. Nous n'avons pas l'intention d'observer ici, d'une manière exhaustive et dans les détails, l'ensemble des réalisations. Notre exposé sera circonscrit autour de trois thématiques majeures relatives à notre assistance au cours des dix dernières années. Il s'agit notamment (i) de la gouvernance et l'harmonisation des politiques et législations forestières, (ii) du renforcement de la contribution des forêts à la sécurité alimentaire, et (iii) de la mise en place de systèmes de surveillance en appui aux initiatives de lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts.

Gouvernance et harmonisation des politiques et législations forestières

L'amélioration de la gouvernance forestière en Afrique centrale est une préoccupation majeure du programme de travail de la FAO. Les principales réalisations obtenues au cours des dernières années peuvent être observées aussi bien au niveau sous-régional qu'au niveau national. Elles portent sur une gamme assez large de produits: instruments de mise en cohérence des politiques forestières, renforcement des capacités en formulation de politiques forestières, élaboration des textes d'applications des lois forestières, accompagnement dans le processus FLEGT/APV, etc.



Instruments de mise en cohérence des politiques forestières

Avec l'appui de la FAO, la COMIFAC a élaboré une feuille de route pour l'harmonisation des politiques forestières. Celle-ci a été adoptée par le Conseil des Ministres en octobre 2008. Quatre instruments de mise en cohérence des politiques forestières ont également été produits et adoptés par le Conseil des ministres de la COMIFAC. Il s'agit notamment :

- des Directives sous-régionales relatives à la gestion durable des PFNL d'origine végétale en Afrique centrale, en 2008 ;
- de l'Accord sous-régional sur le contrôle forestier, adopté en Conseil des Ministres de la COMIFAC, en 2008 ;
- - des Directives sous-régionales sur la participation des populations locales et autochtones ainsi que des ONG à la gestion durable des forêts d'Afrique centrale, en 2010 ;
- - de la boîte à outils sur l'intégration du droit à une alimentation adéquate dans le secteur des produits forestiers non ligneux d'origine végétale en Afrique centrale, en 2013.

Ces documents peuvent être téléchargés sur le site web de la COMIFAC, notamment dans la rubrique publication/documents officiels.

Formulation des politiques forestières

Plusieurs pays de la sous-région ont initié des processus de formulation des politiques forestières en réponse aux nouvelles demandes de changements dans le secteur. La FAO a été invitée à accompagner certains d'entre eux. Dans cette optique, deux ateliers de formation ont été organisés au bénéfice des acteurs impliqués dans ces processus au Cameroun, au Congo, au Gabon, en RCA et en RDC. En plus des formations, la FAO a assisté trois pays, à savoir le Congo, la RCA et la RDC dans la formulation de leur politique forestière nationale. Le Congo et la RDC ont produit et validé leur document de politique forestière. Par contre, le processus a été suspendu en RCA en raison de la crise sociopolitique que traverse ce pays. La FAO a également contribué à l'élaboration d'une série de documents de stratégies nationales dans des domaines variés de la foresterie : feux de forêts, reboisement, conflits homme-faune, mangroves, produits forestiers non ligneux, faune, foresterie urbaine et périurbaine, etc.

Elaboration des textes d'application du code forestier en RDC

Le nouveau code forestier de la République Démocratique du Congo (RDC) a été promulgué en août 2002. Cependant, son application nécessitait une cinquantaine de textes. En réponse à une requête du Gouvernement de la RDC, la FAO a donc facilité un processus participatif qui a permis d'élaborer 45 projets de textes. Les acteurs impliqués dans le processus ont travaillé au sein du Comité de rédaction des textes d'application du code forestier et du Comité

de validation des textes d'application du code forestier, deux plateformes de concertation multi acteurs qui ont été mises en place en juillet 2006 par arrêtés ministériels. Ces derniers définissaient non seulement la composition de chaque Comité mais également son mandat et les règles du jeu. Le processus a démarré lentement en 2007 et atteint sa vitesse de croisière en 2008 et 2009. Initié avec des ressources financières assez limitées provenant du partenariat entre la FAO et les Pays-Bas, il a été soutenu par la Commission européenne, le PNUE et le WWF. Cette expérience peut être qualifiée de success story et mérite d'être prise en exemple par d'autres pays de la sous-région qui ont initié récemment des processus de révision de leur code forestier.

Accompagnement des pays de la sous-région dans le processus FLEGT/APV

Plusieurs pays d'Afrique centrale se sont engagés dans les processus FLEGT/APV en vue d'améliorer la gouvernance forestière. Ils ont été accompagnés par la FAO dans le cadre de son Programme d'appui au processus FLEGT, relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux. Ce Programme financé par la Commission européenne a été lancé en 2008. A ce jour, une cinquantaine d'initiatives pilotées aussi bien par l'administration publique que par le secteur privé ou la société civile ont été financées dans six pays de l'espace COMIFAC, à savoir le Burundi, le Cameroun, le Congo, le Gabon, la RCA et la RDC. Un projet sous-régional sur le développement d'outils harmonisés nécessaires au suivi du bois en transit en Afrique Centrale a également été financé par ce programme et mis en œuvre par la COMIFAC. L'assistance financière apportée par ce Programme aux pays de la sous-région s'élève aujourd'hui à 4.5 Millions d'Euros.

Les forêts pour la sécurité alimentaire en Afrique centrale

Les forêts du Bassin du Congo constituent un des principaux réservoirs de diversité biologique animale et végétale dans le monde. Environ 70 millions de personnes dépendent de ces ressources de la biodiversité pour leurs moyens de subsistance. Ces ressources fournissent de la nourriture et des médicaments ; elles sont également utilisées pour des services et servent de matières premières pour l'artisanat. Leur rôle dans l'économie des ménages en milieu rural est extrêmement important. Elles procurent non seulement des revenus substantiels aux populations locales, mais participent également aux actions prises en vue de renforcer la résilience en cas de chocs. Ce dernier rôle a été particulièrement observé durant la crise économique survenue au cours des années 1980 et qui a provoqué la baisse des prix du cacao et du café sur le marché international. Pour diversifier leurs sources de revenus, les producteurs ruraux ont exploité de manière accrue

les produits forestiers non ligneux (PFNL). La dévaluation du Franc CFA, qui a eu lieu en janvier 1994, a conduit au renchérissement des prix des produits pharmaceutiques et a amené les populations urbaines et rurales à se tourner vers les plantes médicinales pour se soigner.

Renforcement de la contribution des produits forestiers non ligneux à la sécurité alimentaire en Afrique centrale

La contribution des PFNL, y compris la viande de chasse, à la sécurité alimentaire et à l'économie locale n'était pas, jusqu'au début des années 2000, une préoccupation majeure dans les politiques forestières des pays d'Afrique centrale. Le bois d'œuvre est demeuré le seul produit phare. Ce constat est aussi valable pour les politiques agricoles et alimentaires ; les PFNL sont quasi absents dans les programmes nationaux de sécurité alimentaire. Face à ce constat, la FAO, en partenariat avec la COMIFAC, s'est attelée à inscrire le sujet sur l'agenda des décideurs politiques. Les premiers acquis sont importants.

Renforcement de la contribution des PFNL à la sécurité alimentaire. Où en sommes-nous ?

L'assistance apportée par la FAO en vue d'améliorer la contribution des PFNL à la sécurité alimentaire se présente aujourd'hui sous la forme d'un processus qui s'est construit

et consolidé progressivement. Ce processus a été initié en 2003 dans le cadre d'un projet de coopération technique intitulé **Soutien institutionnel et gestion durable des PFNL au Cameroun**. Ledit projet a permis de mettre en exergue les principaux bénéfices offerts par les PFNL et les obstacles à la valorisation de ces produits. Sur la base des acquis de ce projet, un premier projet sous-régional intitulé **Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique centrale à travers la gestion durable et l'utilisation des produits forestiers non ligneux**, et financé par le gouvernement allemand a été mis en œuvre de juillet 2005 à septembre 2008 par la FAO en collaboration avec la COMIFAC. Il a été réalisé au Cameroun, au Gabon, en Guinée Equatoriale, en République Centrafricaine, au Congo, et en République Démocratique du Congo. Il a permis de dresser un état des lieux du secteur et de poser les bases d'une approche harmonisée de gestion durable des PFNL à travers l'élaboration des Directives sous-régionales relatives à la gestion durable des PFNL d'origine végétale en Afrique centrale. Après approbation par le Conseil des Ministres de la COMIFAC en 2008, il a été demandé à la FAO et à d'autres partenaires d'assister les pays de la sous-région dans l'internalisation de celles-ci.



Pose d'une camera trappe à Ovan (Gabon)©L. Vanegas

Cette demande a été suivie d'effets. Un second projet sous-régional, financé par la Commission Européenne, et intitulé **Mobilisation et renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises impliquées dans les filières des produits forestiers non ligneux en Afrique centrale**, a été mis en œuvre au Cameroun et en République Démocratique du Congo, en collaboration avec le CIFOR, l'ICRAF et la SNV. Un troisième projet sous régional, financé par le gouvernement allemand et intitulé **Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux** a été exécuté au Congo, au Gabon et en République Centrafricaine. Ces deux projets sont respectivement arrivés à terme en juin 2011 et avril 2013. Depuis le début de cette année, un quatrième projet sous-régional intitulé **Renforcement de la contribution des produits forestiers non ligneux à la sécurité alimentaire en Afrique centrale**, financé par la Banque Africaine de Développement (BAD) à travers le Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo (FFBC), est mis en œuvre dans les cinq autres pays de la COMIFAC qui n'ont pas été couverts par les premiers projets, à savoir le Burundi, la Guinée Equatoriale, le Rwanda, Sao Tome et Principe et le Tchad.

L'internalisation des Directives sous-régionales relatives à la gestion durable des PFNL d'origine végétale en Afrique centrale demeure le fil conducteur de ces projets. Les premiers acquis peuvent être observés à trois niveaux :

- Au niveau sous-régional, une attention particulière a été accordée au dialogue politique. Un Sous-groupe de travail de la COMIFAC sur les PFNL a été mis en place pour servir de plateforme d'échanges sur la gestion durable des PFNL.
- Au niveau national, les pays bénéficiaires ont été accompagnés dans l'élaboration de stratégies nationales sur les PFNL, ainsi que dans la conduite de réformes réglementaires et institutionnelles. Les PFNL sont dorénavant traités au sein des services ou des directions à part entière, intégrés dans les organigrammes des Ministères en charge des forêts.
- Au niveau local, des actions pilotes ont été menées sur deux sites dans chaque pays. Elles ont porté principalement sur le renforcement des capacités entrepreneuriales des acteurs impliqués dans les filières des PFNL, les pratiques de récolte durables et la domestication.

Un autre acquis porte sur l'élaboration d'une boîte à outils sur l'intégration du Droit à une Alimentation Adéquate (DAA) dans le secteur des PFNL en Afrique centrale. Cette boîte à outils présente le DAA et les implications de sa mise en œuvre pour l'amélioration de la sécurité alimentaire en Afrique centrale, notamment à travers les liens entre le DAA et les PFNL. Elle montre de façon pratique comment prendre en compte ce droit et les principes des droits de l'homme, en général, pour dynamiser le processus d'appui au développement du secteur PFNL en Afrique centrale.

La viande chasse : vers des options adaptées à une utilisation plus durable

La viande de chasse est une source importante de protéines animales pour des millions d'habitants dans la sous-région. Une exploitation non responsable de la faune aura un impact négatif sur l'alimentation, la santé et le bien-être des populations rurales. A cet effet, la FAO en collaboration avec la COMIFAC et quelques pays de la sous-région, s'emploie à développer des options politiques propices à un approvisionnement plus durable en viande de chasse. Un projet sous-régional de gestion durable de la faune et du secteur de la viande de brousse en Afrique centrale, financé en partie par le GEF, est mis en œuvre au Congo, au Gabon, en RCA et en RDC.

Une stratégie sous-régionale pour l'utilisation durable de la faune sauvage par les communautés autochtones et locales des pays de l'espace COMIFAC est en cours d'élaboration, en collaboration avec le Programme ECOFAC V, le RAPAC et la COMIFAC. La première version du document de stratégie a été revue dans certains pays de la sous-région et par le Sous-groupe de travail de la COMIFAC sur les aires protégées et la faune sauvage. Sa validation technique aura lieu avant la fin de l'année 2014. Ensuite, elle sera soumise à l'approbation du Conseil des Ministres de la COMIFAC avant son internalisation dans les pays de la sous-région.

La FAO et d'autres partenaires techniques (CIFOR, CIRAD, UICN, etc.), en collaboration avec les gouvernements du Congo, du Gabon, de la RCA et de la RDC s'investissent également dans la facilitation des processus de gestion participative de la faune, au niveau de huit sites pilotes. Ce travail est sous-tendu par l'hypothèse selon laquelle la gestion participative de la faune peut constituer une option viable de gestion durable. Au cours de cette année, les activités se sont focalisées principalement sur la connaissance du milieu naturel et du milieu socio-économique. Les informations collectées vont servir non seulement à l'établissement d'une situation de référence mais aussi à alimenter le processus décisionnel qui devra aboutir en 2015 à l'adoption de nouveaux arrangements institutionnels au niveau des sites pilotes. Ces nouvelles institutions de gestion participative de la faune seront accompagnées pendant deux ans, le temps nécessaire à leur consolidation. Les leçons apprises de cette expérience seront documentées et une boîte à outils sera produite en vue d'une réplique dans la sous-région et ailleurs.

La gestion des Conflits Homme-Faune : Une boîte à outils adaptée pour l'Afrique centrale

L'effet conjugué de l'accroissement des populations animales et de la demande croissante en terre pour l'agriculture entraîne l'émergence des conflits homme-faune. Ceux-ci se manifestent à travers des dégâts sur les cultures et parfois la mort d'homme. Ils peuvent porter préjudice à l'effort de conservation réalisé dans tous les pays d'Afrique centrale et à la sécurité alimentaire. La FAO a assisté le Gabon dans l'élaboration d'une stratégie et

d'un plan d'actions pour la gestion des conflits homme-faune qui ont été adoptés par le Conseil des Ministres en octobre 2012. Il est apparu que le principal frein à la mise en œuvre de cette stratégie est la faiblesse des capacités techniques. La FAO, en collaboration avec le CIRAD et le RAPAC, s'emploie à élaborer une boîte à outils qui



s'inspire de celle produite en Afrique australe. Un premier atelier consacré à l'évaluation des besoins en formation sur la gestion des conflits homme-faune en Afrique centrale a été organisé en novembre 2012. A l'issue de cet événement, un prototype de la boîte à outils a été élaboré. Des tests sont en cours dans quatre pays et leurs résultats vont permettre de finaliser la construction de la boîte outils.

Mise en place des systèmes de surveillance et mesure, notification et vérification (mnv) en appui à la lutte contre la déforestation et de la dégradation forestière

La FAO et la COMIFAC appuient les 10 pays d'Afrique centrale dans la mise en place de systèmes nationaux de Surveillance et de MNV (Mesure et Notification et

vérification) pour mieux lutter contre la déforestation et la dégradation forestières. L'assistance est apportée à travers le **Projet « Systèmes de Surveillance et de MNV nationaux avec une approche régionale »**, financé par la Banque Africaine de Développement (BAD) à travers le Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo (FFBC). Ce

projet a pour objectif principal de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre des systèmes nationaux de S&MNV avec une approche régionale dans les dix pays membres de la COMIFAC. Le Projet S&MNV a deux grands volets : l'assistance technique en appui aux activités dans les pays et la composante régionale. Ce projet, dont le financement s'élève à 6 157 127 € a été lancé en septembre 2012 ; il arrive à terme le 30 septembre 2014. La période est donc indiquée pour faire le point des premiers acquis et d'envisager la capitalisation de ces acquis dans le cadre de nouvelles initiatives.

Un appui substantiel aux pays pour disposer des documents de préparation à la REDD et des plans d'actions pour la mise en place des systèmes nationaux de surveillance des forêts

Les activités au niveau national se sont articulées autour de 5 axes :

- La sensibilisation, l'éducation et la formation** pour permettre aux parties prenantes importantes d'avoir une idée claire des implications du mécanisme d'atténuation REDD+ et une compréhension théorique des implications du suivi des forêts et du S&MNV,



- ii. La clarification des **arrangements institutionnels** pour permettre d'obtenir des décisions politiques de nature durable et valable dans le cadre des systèmes juridiques nationaux, mais aussi de définir les institutions qui seront responsables, et la façon dont elles collaboreront et échangeront ;
- iii. **Le développement d'un document National de préparation de la Stratégie nationale REDD+** pour permettre aux pays n'ayant pas bénéficié d'un appui à la rédaction du document R-PP d'avoir un document national de préparation de la stratégie nationale REDD+ et d'être au même niveau de préparation que les autres ;
- iv. **La mise en place d'un groupe de définition du «Système national de suivi des forêts»** pour permettre aux pays de formuler chacun une proposition de mise en place d'un «Système national de suivi des forêts», précisant sa portée, les «piliers» sur lesquels il repose, et leur plan d'action ;
- v. **La soumission au conseil du FFBC** d'une proposition de projet pour la phase 2 du Projet.

Avant le démarrage du projet, les dix (10) pays de l'espace COMIFAC étaient à des stades différents de préparation à la REDD+. En effet, quatre (04) pays (Cameroun, République du Congo, République Centrafricaine et République Démocratique du Congo) avaient déjà leur R-PP ou Plan de préparation à la REDD+ approuvé par la communauté internationale. Le projet MNV a permis à cinq autres pays (Burundi, Rwanda, Tchad, Sao Tome et Principe et Guinée Equatoriale) de disposer de RPP élaborés et validés de façon participative. Ils sont actuellement soumis à la relecture des experts externes. Tous ont mis en place les groupes de travail appropriés et poursuivent leurs efforts pour la finalisation des arrangements institutionnels. Le Cameroun, le Congo, la RDC et la RCA disposent de plans d'actions déjà validés. Ces plans d'action ont été élaborés par les pays eux-mêmes avec un appui technique de la FAO et une participation d'autres initiatives impliquées dans la REDD et la MNV. Tous ces plans ont été validés avant le 30 août 2014.

Le Gabon n'est pas formellement engagé au même titre que les autres pays de la COMIFAC dans le processus REDD+. Une approche différente a été envisagée après une série d'échanges entre les autorités gabonaises, le Secrétariat exécutif de la COMIFAC et la FAO. Il a été convenu de privilégier le renforcement des capacités et l'appui à la mise en place de placettes permanentes qui serviront à la mesure de stocks de carbone et d'autres mesures sur la biodiversité. En ce qui concerne ce second volet, un protocole d'accord a été signé entre la FAO et l'ANPN ; une subvention de 200 000 dollars des Etats Unis a été allouée à l'ANPN.

L'approche du Congo dans l'élaboration du plan d'action (PA) du SNSF

L'approche privilégiée par l'équipe du projet au Congo peut être considérée comme un modèle d'appui à la Coordination nationale REDD. Une approche participative impliquant les groupes nationaux de travail, la coordination nationale REDD (CNREDD), les personnes ressources, a permis d'élaborer un plan d'action dont la vision et les objectifs sont orientés vers une forte capitalisation des acquis nationaux.

Les panels du groupe de travail ont été constitués en fonction des piliers du S&MNV retenus pour le pays : à savoir l'IFN, le SSTS et l'IGES en ce qui concerne la fonction MNV. D'autre part, la fonction de surveillance et les activités transversales communes aux différents piliers ont été élaborées par tous les participants de manière concertée. Les groupes de travail étaient constitués d'une trentaine de cadres provenant d'entités différentes : ministère en charge des forêts, ministère de l'environnement, ministère de l'industrie, sociétés forestières, Centre national d'inventaire des aménagements de la flore et de la faune, ONG, CN-REDD, Système d'information de gestion forestière et du développement durable, Université Marien Ngouabi, Consultant scientifique du PNUD et la FAO.

La mission essentielle du groupe de travail était de réfléchir et de contribuer à l'élaboration du plan d'actions devant permettre à la République du Congo de mettre en œuvre le système national de suivi des forêts (SNSF). Les panels se retrouvaient séparément pour identifier les activités spécifiques à mettre en œuvre en liaison avec leur pilier. Lors des sessions plénières organisées pendant les retraites, les panels échangeaient, mutualisaient leurs efforts et consolidaient le travail dans une seule matrice.

La dernière retraite fut appuyée par trois consultants (un par pilier) sélectionnés en fonction de leur connexion au processus national REDD+, pour aider à la finalisation du PA. Une équipe de rédaction restreinte a été formée pour la finalisation du PA et de son rapport, qui fut accompagnée d'une séance de validation technique organisée le 19 août 2014 avec la CNREDD.

Le plan d'action du Congo prend également en compte la multitude d'initiatives sous-régionales qui bénéficient actuellement d'un fort dynamisme tant au niveau de la recherche que dans la cohésion des projets en lien avec la REDD+.



Vendeuses de feuilles de Gnetum spp +à Kinshasa

Valeur ajoutée du Volet Régional : Lier les préoccupations nationales à la vision sous-régionale

Dans le souci de renforcer la dynamique régionale et renforcer les échanges d'information et d'expérience entre pays et l'appui aux composantes nationales, le projet MNV a développé plusieurs activités au niveau régional avec des partenaires spécialisés:

- Formations à l'INPE pour renforcer les capacités des cadres nationaux ;
- Appui à l'OFAC pour le renforcement et l'alimentation de la plateforme d'information de l'Observatoire des forêts de l'Afrique centrale avec une attention spécifique sur les aspects REDD+ / SNSF ;
- En partenariat avec le RIFFEAC, développer un programme de formation devant conduire à terme à la mise en place des Centres d'excellence sur les différents piliers du SNSF (SSTS, IFN, I-GES) ;
- En partenariat avec le CIRAD, la création d'un partenariat pour la mise en place et l'entretien d'un réseau de placettes permanentes dans la sous-région;
- Formations ponctuelles dans la sous-région dans les différents domaines liés aux systèmes de Surveillance;
- Organisation des Comités de pilotage et des missions d'évaluation du Projet.

Le projet s'est particulièrement distingué dans le domaine du développement des capacités. Des sessions de formation de 10 jours ont été organisées par l'INPE au Centre régional de Belém au Brésil au bénéfice de 3 à 5 cadres de l'administration par pays. Ces formations qui s'inscrivent dans le cadre de la coopération sud-sud portaient principalement sur le système de surveillance par satellite. Au total, 30 personnes provenant du Burundi, du

Cameroun, du Gabon, du Congo, de la RDC, du Tchad et de Sao Tome et Principe ont bénéficié de cette formation. Le projet a organisé d'autres formations au bénéfice des experts nationaux et des experts des CN REDD+ des dix pays concernés sur les activités du projet et le SNSF en mars et octobre 2013, le SIG et la télédétection en janvier 2014 et une Université d'été sur les systèmes de surveillance et de MNV nationaux dans le cadre de la REDD+ qui a regroupé 90 participants a été organisée à Brazzaville du 1er au 8 juin 2014.

Dans le cadre du partenariat avec l'OFAC, des ateliers de préparation et de collecte des informations ont été organisés au Gabon, au Tchad, au Congo, au Burundi et au Rwanda. Les ateliers sur l'état des lieux ont également été organisés dans 2 pays, à savoir le Cameroun et la Guinée Equatoriale. Un atelier régional de synthèse a été organisé en juillet 2014 pour valider l'état des lieux global et tester les formulaires.

Le partenariat avec le RIFFEAC vise le développement d'un programme régional de formation professionnelle pour le renforcement des capacités sur les piliers de Système National de Surveillance de Forêt (SNSF). A ce jour, un état de lieux des institutions de formation dans le domaine IT et Géomatique de la sous-région est finalisé. L'évaluation des formations dispensées respectivement par l'ENEF au Gabon (DESS en SIG/Télédétection), l'Université de Dschang au Cameroun et l'ERAIFT en RDC (tous membres de RIFFEAC) par rapport aux enjeux émergents REDD+ et systèmes MNV des différents pays est déjà finalisée et le rapport est disponible. Les idées de projets et de programmes de formation novateurs ont été identifiées et une première mouture de plan d'action a été proposée.


Atelier de Lancement et de Planification des Activités
du Projet GCP/RAF/479/AFB
Renforcement de la Contribution des Produits Forestiers Non Ligneux à la Sécurité
en Afrique Centrale
 Kigali, du 3 au 5 juin 2014



Le développement d'un partenariat avec le CIRAD a permis de développer une proposition d'un réseau régional de parcelles permanentes et de mettre en place des mécanismes appropriés pour le partage des résultats de recherche sur la biomasse et la mesure des stocks de carbone. Après la collecte, la centralisation et le traitement des données, les pays de l'espace COMIFAC pourront disposer de facteurs d'émissions spécifiques leur permettant de rendre compte à la CCNUCC des résultats des activités REDD+. On note à l'actif de ce partenariat: un formulaire pour le recensement des parcelles permanentes, un état des lieux des parcelles permanentes dans le bassin du Congo, un modèle de convention de partage des données, des options pour le réseau régional de parcelles permanentes, des options pour l'harmonisation des données existantes, les termes de référence et documentation technique pour l'organisation d'un atelier régional sur les parcelles permanentes et la proposition pour la mise en place d'un réseau régional de parcelles permanentes.

QUELLES SONT LES PERSPECTIVES D'AVENIR ?

L'assistance de la FAO au cours des prochaines années va s'inscrire dans la mise en œuvre aussi bien du Plan de Convergence révisé, que de son nouveau cadre stratégique. Dans cette perspective, la FAO entend consolider et capitaliser les premiers acquis présentés ci-dessus. Une attention particulière sera accordée aux axes stratégiques suivants :

- Axe 1 « l'harmonisation des politiques forestières et environnementales ». La FAO va poursuivre son assistance aux pays de la région dans la formulation des politiques forestières et l'élaboration des instruments nécessaires pour les mettre en œuvre : programmes et plans d'actions, nouvelles lois forestières. Elle entend capitaliser les premières expériences en élaborant des outils adaptés d'appui à formulation des politiques selon une approche intersectorielle basée sur le dialogue et la concertation. Elle contribuera aussi au renforcement des capacités à travers le Groupe de travail sur la Gouvernance forestière.
- Axe 2 « la gestion et la valorisation durable des ressources forestières ». La FAO poursuivra son appui aux pays de la sous-région dans le domaine de la promotion de la légalité et la certification. En plus de l'assistance apportée par le Programme d'appui au processus FLEGT, un set de critères et d'indicateurs de la gouvernance forestière adaptés à la sous-région sera produit. La FAO contribuera également à améliorer les connaissances qualitatives et quantitatives sur les ressources forestières et fauniques, y compris le stock de carbone.
- Axe 3 « conservation et valorisation de la diversité biologique ». Dans le cadre du projet régional Gestion durable de la faune et du secteur de la viande de brousse financé par le GEF, une boîte à outils adaptée à la sous-région sera élaborée en vue de promouvoir une utilisation durable de la faune par les populations locales et autochtones. La FAO entend aussi assister les pays de la sous-région dans l'élaboration et la

mise en œuvre d'un plan d'action sur les ressources génétiques forestières.

- Axe 4 « action contre les effets du changement climatique et la désertification ». Le processus initié dans le cadre du projet S&MNV est appelé à se poursuivre. Ce projet a posé les bases de l'édifice ; celles-ci devraient être consolidées dans le cadre de nouvelles initiatives en cours de développement aussi bien avec l'appui de BAD dans le cadre du FFBC qu'avec le Gouvernement du Brésil dans le cadre du fonds Amazon.
- Axe 5 « développement socio-économique et la participation multi-acteurs ». A la demande de la COMIFAC, un Programme régional « forêts pour la sécurité alimentaire » est en cours d'élaboration. La première version a été revue par le sous-groupe de travail de la COMIFAC sur les PFNL en juin 2014. Ce programme devra servir de cadre pour la mise en cohérence des différents appuis dans le secteur des PFNL, de la viande de chasse, du bois énergie et d'autres services fournis par les forêts en relation avec la sécurité alimentaire et la nutrition. Au cours des trois prochaines années, deux projets vont contribuer à la mise en œuvre de ce programme ; il s'agit du projet Renforcement de la contribution des produits forestiers non ligneux à la sécurité alimentaire en Afrique centrale, financé par la Banque Africaine de Développement (BAD) à travers le Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo (FFBC), et du projet régional Gestion durable de la faune et du secteur de la viande de brousse financé par le GEF.

Les premiers acquis témoignent de la qualité de la collaboration entre la FAO, la COMIFAC et ses Etats membres. Ils ont été rendus possibles grâce à la contribution financière de la Commission Européenne, du gouvernement allemand, du gouvernement du Royaume de Belgique, de la BAD, du Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo, du Fonds pour l'Environnement Mondial (GEF), du Programme de coopération technique de la FAO et des ressources du programme régulier de la FAO. ■

Ce dossier a été préparé avec la collaboration de :

- Dan Rugabira, Coordonnateur sous-régional de la FAO pour l'Afrique centrale;
- Jean-Claude Nguingiri, chargé des forêts au bureau sous-régional de la FAO;
- Ousseynou Ndoye, CTP du projet Renforcement de la contribution des produits forestiers non ligneux à la sécurité alimentaire en Afrique centrale ;
- Cléto Ndikumagenge, CTP du projet Systèmes de Surveillance et de MNV nationaux avec une approche régionale ;
- Hyacine Kacou Amondji, Chargée de la Communication au Bureau sous-régional de la FAO ;
- Parfait Ampali, Coordonnateur national au Congo du projet Systèmes de Surveillance et de MNV nationaux avec une approche régionale ;
- Charlotte Jourdain, Assistante technique, Projet ONU REDD au Congo ;
- Marc Vandenhoute, Programme d'appui au processus FLEGT.



Formations pratiques sur le terrain
Des spécialistes en télédétection des pays de l'espace COMIFAC



Les Activités du Service Forestier des Etats-Unis (USFS) en Afrique Centrale:

Renforcer les capacités d'action des pays d'Afrique centrale dans la lutte contre les impacts du changement climatique et relever les défis de la gestion durable des forêts

Le Service Forestier Américain (USFS) est l'agence nationale de gestion des terres du Gouvernement Américain qui est logé au sein du Ministère de l'Agriculture des Etats-Unis. USFS a la responsabilité de la gestion de plus de 80 millions d'hectares de paysages forestiers et de savane typique. Ces paysages sont gérés pour des usages multiples, avec des zones désignées pour la conservation (aires protégées), la restauration des écosystèmes, les activités récréatives, les activités extractives et enfin l'utilisation par les communautés. USFS emploie environ 35 000 personnes, dont des forestiers, des biologistes, des chercheurs, des décideurs politiques, des pompiers et des gestionnaires de loisirs.

Qu'est ce que le Programme International (IP) du Service Forestier Américain?

Le programme international du Service forestier Américain (USFS-IP) est engagé dans la promotion des bonnes pratiques de gestion forestière, la conservation de la biodiversité, l'atténuation et l'adaptation des impacts des changements climatiques. Pour atteindre ses objectifs, USFS-IP souvent en partenariat avec USAID s'appuie sur diverses compétences en gestion des ressources naturelles qui existent au sein de l'agence afin de fournir une assistance technique aux institutions partenaires et aux différents pays à travers le monde.

Domaines où USFS-IP possède un avantage comparatif avéré et peut faire la différence

USFS-IP apporte aux pays de l'espace COMIFAC, plus de 100 années d'expériences dans la gestion des terres forestières et la gestion des aires protégées, l'Inventaire Forestier National (IFN) et des décennies d'efforts d'analyse et d'interprétation - par notre département d'Assurance qualité et résultats - des données de télédétection et leur relation avec les résultats d'inventaires forestiers afin de mettre en place des systèmes qui permettent de mesurer, vérifier et assurer un reportage de qualité.

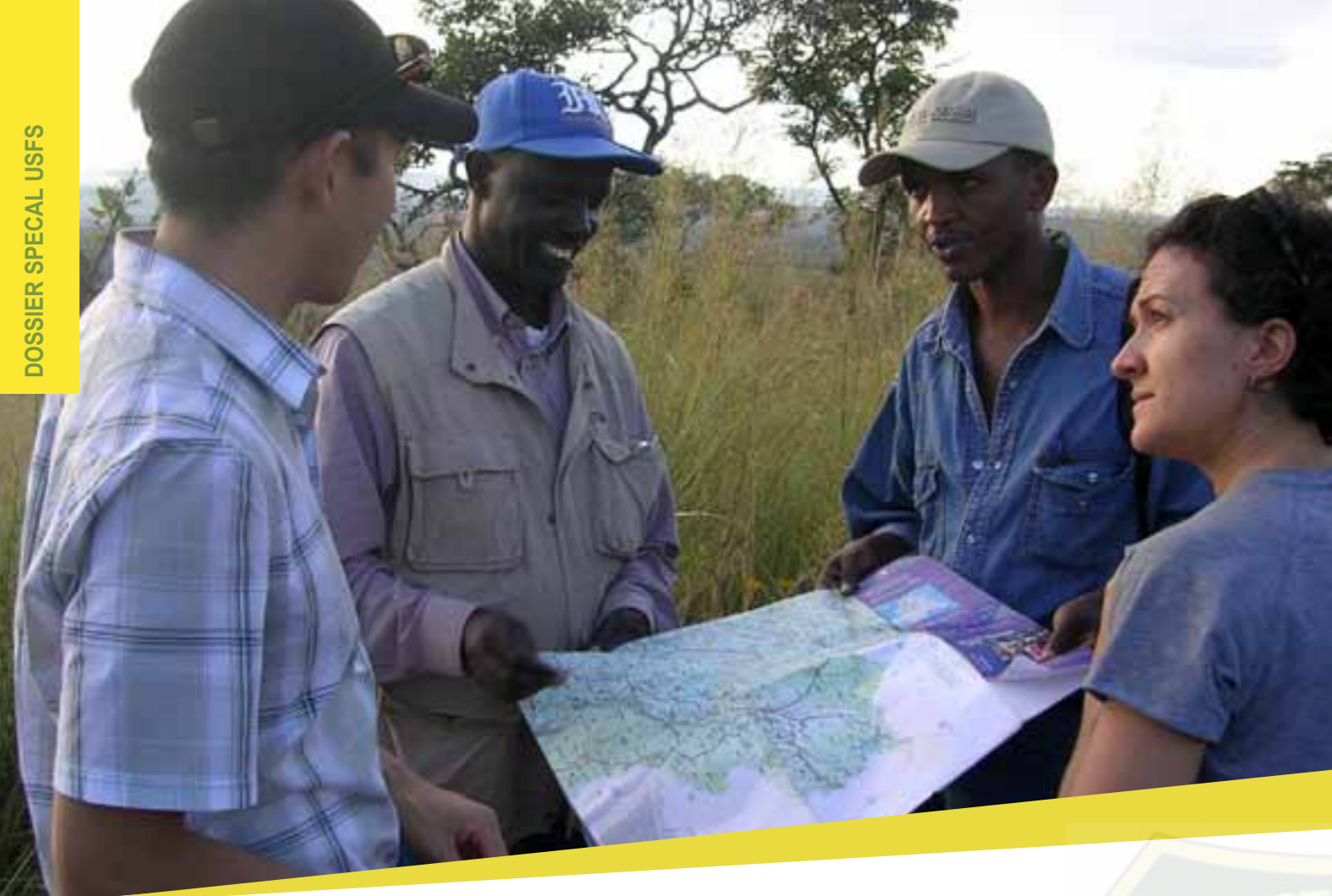
Plus que toute autre institution, USFS-IP est équipé de façon unique pour fournir un appui aux pays de l'espace COMIFAC dans la conception et la mise en œuvre des systèmes de surveillance du carbone forestier, la vérification et la notification, ainsi que dans l'organisation des formations liées à l'inventaire forestier et à la télédétection.

Le programme mondial USG Silva Carbon, dont USFS est un partenaire principal, travaille par exemple en partenariat avec les pays de l'espace COMIFAC afin de renforcer les capacités de surveillance et de gestion du carbone forestier à travers l'identification, le test et la diffusion de bonnes pratiques et des technologies à coûts modérés et efficaces.



Le Service Forestier Américain a le plus grand programme de recherche forestière dans le monde

Le leadership de USFS-IP dans l'appui aux pays de l'espace COMIFAC dans leurs efforts pour lutter contre les impacts du changement climatique se traduit par une série d'activités : renforcement des capacités dans le domaine de l'inventaire forestier national, la formation à la télédétection, et l'appui au design et mise en œuvre des systèmes MNV.



Formations pratiques sur terrain pour les pays de l'espace COMIFAC: Méthodologies de l'inventaire forestier

Le Programme Afrique Centrale de USFS-IP: Orientation Stratégique

USFS-IP est un partenaire d'exécution de l'Agence américaine pour le Développement International (USAID) à travers son Programme régional d'Afrique centrale pour l'environnement (CARPE). USFS-IP apporte dans ce contexte, de l'assistance technique et le renforcement des capacités ciblées visant à améliorer la gestion des forêts et relever les défis climatiques dans le bassin du Congo. Les principaux objectifs de l'USFS-IP en Afrique centrale sont les suivants:

- Renforcer les capacités des acteurs forestiers des pays de l'espace COMIFAC pour la gestion durable des forêts, la conservation de la biodiversité et la lutte contre les impacts du changement climatique ;
- Fournir une assistance technique aux institutions nationales et régionales de gestion des ressources naturelles pour l'exécution de leurs mandats ;
- Fournir un appui technique sur le terrain aux partenaires de l'USAID / CARPE dans les paysages prioritaires.

Les Interventions clés de USFS-IP dans le domaine de la REDD+

USFS-IP joue un rôle de premier plan dans le soutien aux pays du Bassin du Congo dans leurs efforts pour lutter contre les impacts du changement climatique. Ces efforts sont alignés et coordonnés avec les stratégies nationales REDD+ dans les pays où la R-PP a été validée. Nos interventions se concentrent donc pour l'instant aux pays suivants:

- **Cameroun:** Un appui est fourni au MINFOF, MINEPED et le comité national REDD+ dans la mise en œuvre de la composante 4 (IFN et MRV) de leur RPP. Un appui est aussi apporté au CRESA/ Université de Dschang pour la conception d'un programme de "Master" professionnel sur les changements climatiques / REDD +.
- **République Démocratique du Congo (RDC):** Un appui est apporté au CNREDD, MECNT (DIAF) et aux partenaires pour la mise en œuvre des sept piliers de la stratégie nationale REDD, en mettant l'accent sur les piliers de l'aménagement du territoire, de la gouvernance et des Forêts. USFS est un partenaire à part entière avec DIAF sur le MRV et le programme national de l'IFN, et apporte un appui dans la formation aux méthodologies d'inventaires forestiers, l'analyse des sols.

- **République du Congo:** Un appui est fourni au CN-REDD, et CNIAF pour la mise en œuvre de leurs composantes 2 (REDD + préparation de la Stratégie: évaluation et Options) et 4 (IFN et MRV) du RPP.

Autres domaines d'intervention clés dans le bassin du Congo :

- Une Assistance technique est apportée à la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) sur:
 - La Politique régionale sur le changement climatique et la REDD + ;
 - Les problèmes liés au braconnage de la faune sauvage et le trafic illégal de l'ivoire ;
 - Les meilleures pratiques de planification et de gestion des territoires.
- Un appui technique est fournie au Réseau d'Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC) ainsi qu'aux agences nationales de gestion des aires protégées et aux institutions responsables de la planification et de la gestion des territoires;
- USFS apporte un soutien dans le domaine technique, un plaidoyer financier et diplomatique à la Facilitation Américaine du PFBC ;
- USFS apporte une assistance technique dans les paysages de Bateke, Lac-Tumba, et Maringa-Lopori-Wamba dans la planification et la gestion des territoires;
- USFS soutient le renforcement des capacités

des partenaires gouvernementaux et des parties prenantes de la société civile sur les questions liées à la REDD + en RDC, en République du Congo et au Cameroun;

- USFS met à la disposition des fonctionnaires en poste dans les Ministères des forêts et/ou de l'Environnement, des bourses d'études pour être formés dans les universités régionales et nationales afin d'obtenir des diplômes d'études supérieures en gestion forestière, changement climatique, planification et gestion des territoires ;
- USFS apporte un appui au Gouvernement du Gabon sur le design et la mise en œuvre de leurs stratégies à faibles émissions de carbone (LEDs) et le plan climat;
- USFS facilite la formation des partenaires gouvernementaux ainsi que des ONG partenaires par des prises en charge qui leur permettent d'assister à des séminaires de USFS aux Etats-Unis sur la gestion des aires protégées, le changement climatique, la gestion des prairies et la gestion des bassins versant ■

Pour plus d'informations sur USFS et USFS-IP en Afrique centrale, bien vouloir contacter le personnel de USFS ci-dessous:

Jason Ko: Central Africa Program Manager (Washington, DC) – jmko@fs.fed.us

Andre K. Toham, PhD: COMIFAC/CBFP and Cameroon Technical Advisor – usfs.comifac@gmail.com

Jean-Solo Ratsisompatrivo: DRC Technical Advisor – usfs.drc@gmail.com

Isaac Moussa: RoC Technical Advisor usfs.congo@gmail.com

<http://www.fs.fed.us/global/>

Interview

Monsieur Anthony Kwaku Ohemeng-Boamah, Représentant Résident du PNUD et Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies en République du Congo



Représentant Résident du Programme des Nations Unies pour le Développement et Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies en République du Congo, Monsieur Anthony Kwaku Ohemeng-Boamah s'est prêté au micro d'AEP, pour nous faire un état des lieux des différents projets pilotés par le PNUD dans le cadre de la lutte contre le changement climatique non seulement en République du Congo mais aussi dans les autres pays du Bassin du Congo.

AEP : Le PNUD pilote plusieurs projets dans le cadre de son Unité Energie et Développement durable en République du Congo, quels sont les principaux indicateurs de réussite de ces projets en termes de Gestion Axée sur les Résultats ?

Anthony Kwaku Ohemeng-Boamah : Pour une meilleure compréhension de la réponse que je vais apporter à votre question, je voudrais vous faire un bref historique du concept GAR (la Gestion Axée sur les Résultats).

En effet, il s'agit d'un vieux concept qui a vu le jour dans les années 50, plus précisément dans les années post

2ème guerre mondiale, afin d'accroître l'efficacité des entreprises, qui avaient du mal à se relancer. A l'image du management de la qualité, cette approche de gestion est restée l'apanage des entreprises privées. Son implémentation dans le secteur public singulièrement dans l'administration publique date de 20 ans environ. Dans la plupart des pays développés, ce mode de management fût mis en œuvre dans le cadre des réformes administratives ou de l'Etat.

La nécessité de garantir l'Efficacité de l'Aide au Développement a conduit la communauté internationale à réaffirmer l'importance de la GAR dans la Déclaration

de Paris, en l'inscrivant parmi les engagements pris par les parties prenantes notamment les pays partenaires et les pays donateurs. Et la Déclaration indique à propos: « les pays partenaires se sont engagés à mettre en place des cadres d'évaluation et de notification orientés vers les résultats... Pour leur part, les pays donateurs ont pris l'engagement à relier la programmation et les ressources par pays aux résultats obtenus et aligner cette programmation et ces ressources sur les cadres d'évaluation des performances des pays partenaires ».

La GAR est donc une démarche stratégique qui ne se focalise pas sur les processus et les procédures en dépit de leur importance. Elle privilégie la réalisation des résultats qui donne ainsi sens aux processus et aux procédures. En d'autres termes, la GAR est une stratégie de gestion qui vise la réalisation de meilleures performances tout en démontrant l'existence des résultats mesurables. Elle s'appuie sur les principes fondamentaux liés à : la pertinence ; l'efficacité ; l'efficacé ; la transparence et la responsabilité. Le PNUD a depuis longtemps adopté la GAR pour la gestion de ses programmes et projets.

Pour revenir à votre question sur les indicateurs, il faut dire que les indicateurs de résultats ne sont pas standards. Ils sont différents d'un projet à un autre ; d'autant plus qu'un indicateur est une variable qui renseigne ou fournit une preuve exacte et fiable de la réalisation d'un résultat spécifique, que ce soit un impact, un effet ou une activité. Le plus important est qu'il soit Spécifique, Mesurable, Atteignable, Réaliste et Temporairement défini, donc SMART.

Quel rôle joue le PNUD dans le processus REDD+ en tant qu'agence facilitatrice du Programme ONU-REDD en République du Congo ?

La REDD+, c'est-à-dire la Réduction des Emissions de carbone, dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts est un concept nouveau, qui se veut inclusif et participatif. C'est un sujet techniquement et politiquement complexe. Il requiert un personnel suffisamment préparé et une attention soutenue. Les mécanismes de la mise en œuvre de la REDD+ prévoient la participation de toutes les couches sociales, intelligemment organisées au sein des structures comme CACO REDD et autres qui sont représentées au niveau de toutes les échelles de la vie administrative et sociale.

Dans cette structuration, le PNUD en cohérence avec les autres agences du système des Nations Unies entre autres PNUD, FAO, joue un rôle d'accompagnement technique dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques relatives à la REDD+. Il appuie le renforcement des capacités des parties prenantes pour garantir la pertinence de leur contribution dans la mise en œuvre de la REDD+. De façon plus spécifique, le PNUD joue le rôle de coordination des efforts des différentes Agences du Système des Nations Unies qui interviennent dans la thématique.





Photo de famille de l'audience accordée par le Coordonnateur des N.U à M. Patrick MBOMA »

A ce titre, nous avons le double avantage de parler d'une même voix dans la diversification de nos compétences et de mutualiser nos ressources afin d'amplifier nos résultats. Regroupées au sein de l'ONU REDD, les agences travaillent en parfaite collaboration avec le FCPF. Le PNUD s'assure également de la prise en compte des exigences de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique, la convention sur la Biodiversité et autres engagements internationaux ayant un impact sur les résultats du programme tout au long du processus de sa mise en œuvre.

Je voudrais aussi relever le fait que la combinaison de divers outils visent à accroître le capital naturel, soit en investissant dans la durabilité de la gestion des forêts, soit en ralentissant ou en inversant les facteurs de déboisement et de dégradation des forêts. Il n'en est pas moins vrai que les pays se doivent de renforcer leurs avantages sociaux et environnementaux, et réduire les risques y relatifs. Pour la plupart des cas, cette nouvelle exigence fait appel à des nouveaux domaines de compétences que le PNUD à travers son réseau d'experts dans les 192 pays où nous sommes présents, peut apporter.

Que peut-on retenir de l'engagement du PNUD dans son accompagnement de la République du Congo dans la mise en œuvre d'une politique de conservation et d'utilisation durable de ses ressources naturelles ?

Le Congo est un pays à fort potentiel écosystémique, fait

de forêts, de savanes, d'eaux douces et océaniques et de montagnes. Après Rio 92, le pays a fourni des efforts très considérables pour améliorer la gestion de ses ressources naturelles. Une Loi sur la protection de l'environnement a été prise et un Conseil supérieur de l'environnement, présidé par le Chef de l'Etat a été mis en place.

Le pays s'est doté d'un Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE 1994), d'un Plan d'Action Nationale de Lutte contre la Désertification (PANLD), d'un Programme d'Action Forestier National (PAFN) 1994 et d'un Plan d'action national de mise en œuvre de la convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POPs 2002) en relation avec les trois principales conventions de Rio qu'il a signées et ratifiées. Il m'a paru intéressant de faire ce rappel, parce que l'action du PNUD en faveur du Congo, se fonde justement sur les engagements pris par le pays. Depuis lors, le PNUD accompagne le Gouvernement à traduire ses engagements auprès de la communauté internationale par des faits concrets, à commencer par l'élaboration de ses communications nationales sur les changements climatiques, ses rapports nationaux sur la diversité biologique pour renseigner les secrétariats de ces deux conventions sur l'évolution du niveau d'émission des gaz à effet de serre du pays et de leurs sources et sur l'évolution de l'état de la biodiversité nationale. A cela s'ajoute la révision de son PNAE pour être en adéquation avec l'évolution du contexte national.

Notre assistance s'est traduite également par la mise en

œuvre d'un certain nombre de projets, je citerais le TRINAL Dza – Odzala – Mikembe, communément appelé TRIDOM entre le Cameroun, le Congo et le Gabon placé sous l'égide de la COMIFAC et qui vise la protection des populations des grands mammifères à travers la préservation des corridors de migration entre les trois pays. Dans le cadre de ce projet qui est à la fin de son cycle de 7 ans, nous avons avec le Gouvernement congolais, pu mener des activités qui, de façon progressive, donnent des résultats réalistes et vérifiables sur le terrain, notamment :

- La sensibilisation des administrations de proximité (Préfet ; Sous-préfet, Force publique : Police, Gendarmerie et armée) et population locale sur les méfaits du braconnage;
- L'élaboration et l'adoption d'un protocole d'accord sur la lutte anti-braconnage transfrontalière entre les trois pays (Gabon- Congo et Cameroun) ;
- Le lancement des opérations de lutte anti-braconnage transfrontalière, bi et tri nationale ;
- La mise en place de l'Association de reconversion des braconniers de l'espace TRIDOM vers d'autres activités génératrices de revenus;
- La construction du poste de contrôle pour la lutte anti braconnage à LATI au Cameroun pour le compte des trois pays;
- La réhabilitation de la cellule carcérale à Ouesso et à Ewo ;
- L'équipement des Unités de surveillance de la lutte anti-braconnage, avec la dotation d'un véhicule Land-cruiser, 4 motos tout terrain, deux moteurs hors-bord ; du matériel informatique, du matériel satellitaire de communication) ;
- La mise en place d'une Plateforme de concertation / Comité mixte de suivi du contentieux sur la faune sauvage (Magistrat, Police et Force armée, eaux et forêt et Gestionnaire des aires protégées).

Que peut-on retenir de la seconde phase de ce projet très promoteur pour le maintien de l'équilibre écologique de la sous-région ?

Nous avons aussi appuyé la mise en œuvre du projet sur l'adaptation au changement climatique, en sigle PAA, financé par le Gouvernement japonais. Doté d'une orientation plus stratégique, ce projet a permis d'intégrer le processus d'adaptation face aux changements climatiques, dans les stratégies, les politiques et programmes de la République du Congo, en favorisant un environnement

propice à des prises de décisions et à l'élaboration de pratiques en matière d'adaptation qui soient plus éclairées et appropriées, dans un contexte du développement durable.

Par ailleurs, il devait permettre de renforcer les capacités d'adaptation du Congo au changement climatique et les risques de catastrophe, de promouvoir l'adaptation précoce sur la base des solutions avérées et des initiatives d'action, de jeter les bases d'investissement à long terme pour renforcer la résilience aux changements climatiques et servir de catalyseur au changement transformationnel durable au niveau institutionnel et comportemental pour une action pérenne.

Le programme propose dans quelle mesure le développement des capacités d'adaptation, pour l'alerte précoce et l'investissement à long terme sont des éléments majeurs concernant les mesures d'adaptation au changement climatique et la réduction de risque de catastrophes.

A ce titre, il a permis de :

- mener une étude sur le cadre d'adaptation et transition vers une économie verte à travers: i) l'évaluation des impacts ; ii) la carte des vulnérabilités par Système d'Information géographique ; iii) la modélisation des extrêmes climatiques ; iv) extrapolation des scénarii climatiques aux secteurs socio éco prioritaires; v) l'étude des orientations stratégiques vertes ; v) l'analyse de l'impact intersectoriel du changement climatique ; vi) l'étude des coûts de l'adaptation au changement climatique; l'étude sur les mécanismes de bénéficiaires des services écosystémiques ;
- la mise en place d'une E-infrastructure : i) mise en place d'un serveur HPC ; ii) équipement de 12 stations météorologiques, agro climatologiques et hydro climatologiques fonctionnant par le système GPRS/ GSM pour la transmission des données collectées ; ii) la mise en place du système internet (Wireless & White Space) pour la gestion intégrée de base de données sur serveur ; au-delà de l'acquisition informatique, l'accès aux scénarii climatiques robustes et fiables de données historiques sur le climat et de l'information sur l'impact comme atouts majeurs pour faciliter l'adaptation des processus de prise de décision ;
- le changement transformationnel au niveau institutionnel et comportemental pour une action pérenne assurée par le PAA, avec une réforme institutionnelle importante. La gouvernance du changement climatique et du développement durable

optimisée de manière à répondre à l'adaptation au niveau de tous les ministères concernés par la question en vue d'une coordination centrale du changement climatique et du développement durable au niveau du gouvernement ; la révision du cadre institutionnel pour le changement climatique et le développement durable : une Cellule de changement climatique (CCC), rattachée à la Direction du développement durable avec de capacités renforcées, un rôle et fonction clairs au regard du cadre institutionnel global du CC a été mis en place (par Arrêté ministériel) ; le fonds national pour le climat a été initié auprès de la BDEAC comme Entité de Mise en œuvre Multilatérale (EMM) ; un appui ciblé a été apporté à l'ONG Femmes et Energie pour une étude de faisabilité pour la production et la diffusion des foyers améliorés visant une compensation carbone; et un appui au Centre Agronomique de Loudima pour encadrer 40 associations dans l'agroforesterie a été apporté.

Je voudrais, pour terminer avec cette question, vous parlez d'un projet entre les deux Congo, en cours de démarrage, qui porte sur les Réserves de Lac Télé et Lac Tumba. Ce site est un paysage hydro forestier qui, représente la deuxième zone humide au monde et la plus grande masse d'eau douce en Afrique. Il est classé Ramsar du fait de son importance dans la régulation du climat du bassin du Congo, dans la conservation de la biodiversité aussi bien de la faune aquatique et terrestre et floristique d'espèces endémiques.

De ce point de vue, le projet vise à assurer l'utilisation durable de ses ressources et du maintien des fonctions de puits de carbone à travers son réseau élargi d'aires protégées gérées de manière efficace, adaptative et collaborative via des partenariats entre les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, et les communautés locales.

A terme, le projet devra permettre : 1) l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie régionale et un cadre d'orientation pour la coopération transfrontalière sur un réseau représentatif d'aires protégées sur le site des forêts humides LTLT ; 2) Le renforcement des capacités institutionnelles axées sur les communautés pour gérer

efficacement les aires protégées existantes et nouvelles afin de réduire les menaces qui pèsent sur la biodiversité et les fonctions de puits de carbone ; et enfin 3) Le renforcement des capacités des organismes publics concernés en RC et en RDC à travailler avec les communautés pour gérer efficacement le réseau d'aires protégées transfrontalières du site LTLT.

Quels défis et perspectives en matière d'énergie et développement durable ?

L'énergie étant le moteur du développement, il est quasiment impossible de parler du développement, sans faire référence à l'énergie. Tous les pays qui ont développé leur industrie, l'ont fait à partir des politiques énergétiques bien structurées. Malheureusement, la carte énergétique mondiale montre que l'Afrique est le continent le moins desservi malgré son fort potentiel en sources d'énergies renouvelables et le Congo avec ses ressources est concerné par cette triste réalité. Mais le pari n'est pas perdu, d'autant plus que le pays a pris un tournant et une option très décisifs en harmonie à la politique sous régionale, je voudrais parler du Pool énergétique de l'Afrique centrale dont le Congo abrite le siège.

C'est dans ce contexte, que le PNUD vient d'accompagner la CEMAC/CEEAC dans l'élaboration d'un livre blanc visant le développement des sources d'énergies renouvelables.

Au plan national, nos efforts en amont sont tournés vers le Parlement avec lequel nous développons un projet qui intervient dans dix pays africains, le projet dit « Parlement pour le climat ». C'est un projet qui accompagne les Etats bénéficiaires à revisiter leur cadre politique, du point de vue institutionnel, juridique et réglementaire sur le développement des énergies renouvelables. Il s'agira de réajuster ces outils afin de faire éclore l'émergence du développement énergétique en République du Congo.

En aval, notre défi majeur c'est la desserte du milieu rural, pour lequel nous cibons avec le Ministère de l'Energie et de l'hydraulique, les zones non traversées par les lignes haute tension, c'est-à-dire qui n'offrent aucune perspective d'être alimentées par les lignes de transport de l'électricité produite par les barrages existants ou en cours de

construction. Il faut des alternatives et les plus probantes, sont la micro hydro électricité et le photovoltaïque. Ainsi, nous travaillons avec le ministère de l'Energie et l'Hydraulique sur la valorisation de 17 sites déjà identifiés. Le solaire fait également partie de notre stratégie pour les localités non riveraines aux sites hydrologiquement exploitables. La biomasse qui est une source importante et pour laquelle nous avons acquis des équipements, notamment pour la valorisation des déchets de l'industrie du bois, viendrait en couplage aux foyers améliorés, soutenir ses efforts dans la satisfaction des besoins domestiques des ménages par l'augmentation de l'intensité énergétique en vue de baisser la pression sur les forêts tout en améliorant les conditions de vie des usagers.

En définitif, nous prônons un mixage énergétique qui permettra à toutes les couches sociales de tirer meilleur profit du potentiel énergétique dont dispose le pays.

Et parlant du développement durable, que dire de votre politique ?

S'agissant du développement durable, nous sommes en programme avec le département ministériel en charge du domaine. Le comité de pilotage qui examinera le premier draft de la Stratégie Nationale du Développement Durable se tiendra du 14 au 17 septembre au site d'Elonda à Kintélé. Dans les tous prochains jours, le Congo va se doter de cet outil programmatique très important qui relève d'une directive Rio 92, faisant obligation à tous les pays partis à élaborer leur Agenda 21.

Puisque nous parlons de développement durable, je ne peux passer pieds-joints sur certaines questions liées au développement d'une Stratégie durable du secteur du Tourisme en cours d'élaboration pour lequel, une fois de plus le Congo a des atouts exceptionnels avec des sites



Monsieur Anthony Kwaku Ohemeng-Boamah et Raoul Sieméni

qui n'attendent que d'être exploités. C'est un travail de fourmi qui se fera dans les prochains jours, le ministre en charge de la problématique affiche une détermination indéniable qui mérite un encouragement.

L'artisanat minier, qui au regard du dernier recensement réalisé avec le Ministère des Mines de la Géologie, fait vivre un peu plus de 5000 personnes. Bien structuré, il pourrait apporter dans sa chaîne de valeurs, une valeur ajoutée à l'économie nationale, tout en prêtant attention aux impacts de son mode d'exploitation sur l'environnement. C'est un domaine dans lequel le PNUD et le MMG travaillent en parfaite harmonie.

La prévention et la gestion des catastrophes sont un domaine qui mérite une attention particulière. Le Congo a toujours été chaque année victime des phénomènes climatiques extrêmes avec des pertes en vies humaines et d'importants dégâts matériels, qui sont pour la plus part des cas anthropiques. Avec les différents ministères et les autres acteurs nationaux nous y travaillons dans une optique plus stratégique qu'opérationnelle. Traiter le problème en amont, permettrait d'amortir les chocs prévisionnels et d'amoinrir les coûts des interventions en aval. ■

Raoul SIEMENI





L'ACTION DE L'UICN EN MATIERE DE REDD+

Implication de la société civile dans le processus REDD+ en Afrique centrale



atelier Régional du REJEFAC sur la REDD+ (Bafoussam, Ouest Cameroun, août 2014)

Plusieurs pays du Bassin du Congo se sont engagés dans le processus REDD+ depuis 2009, année à partir de laquelle la plupart d'entre eux ont amorcé une phase de préparation à la REDD+. Au fur et à mesure qu'ils ont évolué dans le processus, la question de la participation des parties prenantes et celle de leur adhésion se sont posées au point de devenir l'un des principaux enjeux pour la réussite dudit processus qui se veut inclusif et participatif, par excellence. A cet effet, l'UICN a été interpellée aux côtés des autres partenaires au développement à jouer un rôle de premier plan au niveau national et sous régional dans l'accompagnement de la société civile pour son implication dans le processus REDD+. Pour ce faire, l'UICN déploie depuis lors, des actions en faveur principalement de l'accompagnement des organisations de la société civile dans élaboration des positions, des documents stratégiques et autres outils de plaidoyer, le ren-

forcement des capacités des organisations de la société civile (OSC), ainsi que des appuis techniques, matériels et institutionnels aux coordinations nationales REDD+. Parallèlement, plusieurs initiatives sont déployées à travers des projets pour accompagner les OSC à mieux s'impliquer dans le processus.

Élaboration du plan de préparation à la REDD+ (R-PP) du Cameroun, contribution de la société civile

En écho à la volonté exprimée par le Gouvernement Camerounais de faire de l'élaboration de son RPP un processus associant largement toutes les parties prenantes

et notamment la société civile, l'UICN à travers le projet « Towards Pro Poor REDD I » avec le soutien du ministère en charge de l'environnement a organisé la société civile et les populations autochtones au sein de la plateforme nationale REDD+ et Changement Climatique en juillet 2011. La prise en compte des réflexions formulées par ce cadre de concertation et les actions de plaidoyer multiformes menées par ses leaders ont permis au Cameroun d'élaborer un RPP incluant toutes les parties prenantes. C'est donc en toute logique que par la suite, toutes les consultations et ateliers organisés aux niveaux local et national, relatifs à l'élaboration de la R-PP, ont connu la participation des représentants de toutes les parties prenantes concernées ; secteur privé, administrations centrales et déconcentrées sectorielles, partenaires au développement, bailleurs de fonds, élus du peuple, autorités traditionnelles, institutions de recherche, universités et médias. La participation de la société civile à la 13ème réunion de l'Assemblée des Participants du FCPF du 21 au 22 octobre 2012 à Brazzaville, fut salutaire. En effet, le Cameroun a vu son RPP validé dès sa première soumission, une grande première depuis le démarrage du processus d'examen des RPP. Les membres de la délégation camerounaise, composée des Ministères sectoriels concernés, de la plate forme nationale société civile, des représentants des Peuples Autochtones, de l'UICN et d'autres partenaires, ont parlé d'une seule

voix, et ont tous démontré à travers la déclaration de la Plate forme, l'implication effective de la société civile, articulation clé pour ce processus à l'égard notamment des partenaires qui le soutiennent dont le FCPF.

L'ensemble des connaissances générées dans cette phase d'élaboration du RPP du Cameroun a donné lieu à un document intitulé « Comment aborder la REDD+ au Cameroun » ; document technique préfacé par le MINEPDED pour aider à l'élaboration de la stratégie nationale REDD+.

Au niveau sous régional, l'UICN avec l'appui de ses partenaires a piloté et continue de piloter des initiatives REDD+. Sur un financement de l'ACDI (Agence Canadienne pour le Développement International), la mise en œuvre du projet « Meilleure participation des parties prenantes du Bassin du Congo dans les activités REDD+ aux niveaux national, sous régional et international », s'est soldée par l'atteinte des résultats dont entre autres : i) production et diffusion des outils simplifiés sur la REDD+ à l'échelle

sous régionale en vue d'assurer meilleure vulgarisation des connaissances sur la REDD, ii) production et diffusion au sein des radios communautaires membres du RERAC des programmes radiophoniques de sensibilisation sur la REDD+ et les changements climatiques, iii) formation d'une trentaine de responsables des radios membres du RERAC sur le mécanisme REDD+ et les changements climatiques ; iv) une centaine de personnes membres de la société civile et particulièrement de la CEFDHAC ont bénéficié des sessions de formation sur la REDD+ ; v) le développement d'une stratégie régionale sur le genre en matière de REDD+ et adaptation aux changements climatiques par le Réseau Femmes Africaines pour le Développement Durable (REFADD). Cette stratégie qui a servi d'outil de plaidoyer au REFADD lors de la dernière Conférence des Parties de la CCNUCC (CoP19), attend le positionnement financier des partenaires pour sa mise en œuvre. D'ores et déjà, le REFADD s'est lancé dans une dynamique d'appropriation de cet important outil par l'ensemble de ses membres au niveau sous régional. Dans

le cadre de ce projet, d'autres résultats tout aussi importants ont été atteints.

Avec le démarrage en 2012 du projet « Appui à la Participation Multi-acteurs au processus REDD+ au Cameroun, au Congo, au Gabon et en RCA » mis en œuvre dans les deux paysages transfrontaliers TNS (Tri-National de la Sangha, impliquant le Cameroun, le Congo et la RCA) et TRIDOM (Tri-National Dja-Odzala-Minkébé, impliquant le Cameroun, le Congo et le Gabon), l'UICN avec l'appui du FFBC a lancé un chantier d'amélioration du cadre législatif et politique des pays du

Bassin Congo pour un développement harmonieux des initiatives REDD prenant en compte les intérêts des communautés tributaires des forêts.

Consciente du défi majeur que représentent les réformes politiques et institutionnelles pour la réussite du processus REDD+ en Afrique Centrale, l'UICN s'est lancée dans la production des études et documents majeurs pour aider les coordinations nationales REDD à répondre à cette problématique dans le cadre de ce projet. Sans être exhaustif, l'on peut citer : (i) l'étude sur l'analyse des politiques et législations en matière de gestion des ressources naturelles dans la perspective REDD+, (ii) l'étude sur les mécanismes de partage des bénéfices en matière de gestion des ressources naturelles dans la perspective REDD+, (iii) l'étude sur l'analyse participative et propositions en vue de l'adaptation des législations et des politiques forestières et environnementales actuelles dans la perspective de la REDD+ et (iv) une étude sur les facteurs de déforestation et de dégradation des forêts dans le TNS & TRIDOM. Ces études ont servi également de



Forum National CEFDHAC Congo sur la REDD+, mai 2014



Atelier de réflexion et de proposition pour la Réforme de Loi foncière et la Loi cadre sur l'Environnement, Mbalmayo, août 2014



6ème réunion du Comité de Pilotage Régional de la CEFDHAC, Bujumbura Mai 2014

base à l'élaboration de notes de position portées par les différents acteurs en vue d'influencer la prise en compte de sujets tels que la REDD+, le Changement Climatique, les droits et intérêts des femmes et des populations autochtones dans les politiques et législations en vigueur.

Avec l'émergence du processus REDD+, l'IUCN en tant qu'agence de facilitation de la CEFDHAC, accompagne cette organisation sous régionale depuis 2013 dans le cadre du projet « Promotion d'une participation inclusive et la représentation des groupes de parties prenantes dans les débats sur la REDD » (Sous composante 1b du Projet régional REDD de la COMIFAC), à se doter des outils et capacités pour mieux influencer les politiques sur la REDD+ aux niveaux national et régional. Cette action qui se poursuit, a abouti à l'élaboration d'une dizaine des documents stratégiques et outils de plaidoyer sur la REDD+. Il s'agit pour l'essentiel de stratégies d'engagement sur la REDD+, de notes de position et de plan de communication de foras et réseaux nationaux et régionaux sur la REDD+. En termes de renforcement des capacités qui constitue l'autre volet de l'appui de l'IUCN à la CEFDHAC en matière de REDD+, l'on note l'organisation de plusieurs sessions de formation sur diverses thématiques liées à la REDD+ ayant permis à ce jour de toucher plus de 300 personnes constituées de jeunes, de parlementaires, de peuples autochtones, de femmes et autres membres de la société civile au niveau de la sous région.

Prochains chantiers, nouveaux défis

L'IUCN est engagée à poursuivre son rôle d'appui au processus REDD+. A cet effet, elle entend continuer à jouer le rôle qui est le sien dans la consolidation des plates formes de concertation et d'échange existantes, et produire les outils de communication adaptés à la prise en compte des intérêts des groupes spécifiques (autochtones, femmes, jeunes, etc.) dans le processus REDD+. A cet effet, le chantier d'élaboration de la stratégie d'engagement et de communication de la CEFDHAC sur la REDD+ touche à son terme, les actions de formations sur les thématiques de la REDD+, le développement des projets pilotes REDD+ sont planifiés, et le démarrage effectif de la deuxième phase du projet pro poor REDD+ sur un financement Danida, permettra de renforcer la contribution de la société civile au processus REDD+ tant au niveau national, sous régional et international. Pour relever ces défis et bien d'autres, l'IUCN compte par le passé sur la sollicitude jamais démentie de ses partenaires. ■

Joseph Célestin DZOKOU avec les contributions de Rémi JIAGHO et Camille NJEPANG
Pour de plus amples informations, contacter : Responsable de la Communication du Programme Cameroun IUCN, courriel : josephcelestin.dzokou@iucn.org



Améliorer le quotidien des populations



Nouveaux défis de la conservation de la faune en Afrique Centrale

L'IUCN et la communauté internationale ripostent face à la recrudescence du Braconnage dans les pays du Bassin du Congo

Tombée de la nuit dans cette contrée de la savane du Nord Cameroun, zone frontalière entre le Tchad, la République Centrafricaine et le Nigéria. Soudain, le vrombissement d'une moto tout terrain flambant neuve de marque Yamaha AG roulant à vive allure le long de la piste en terre serpentant le parc national de BOUBA NJIDDA se fait entendre. Au volant de l'engin, un écogarde roule au clair de lune à une vitesse très réduite. Soudain, quatre autres écogardes sautent sur deux autres motos et le suivent. Quelques minutes auparavant, mis en alerte, ils ont scruté l'horizon et le terrain alentour pour détecter tout mouvement suspect. Visiblement, ils subodorent quelque

chose d'étrange dans cette importante aire protégée – située au Nord Cameroun.

Plus loin, quelque chose d'anormal semble captiver l'attention du premier motocycliste. Il s'arrête, porte des jumelles de vision nocturne et scrute au loin tandis que les quatre autres hommes se déploient autour de lui, créant un périmètre de sécurité.

Trois jeux de phares scintillent au loin. Le premier écogarde, Youssouf Danjuma, un natif de la région, excité mais prudent demande à ses collègues d'approcher. Fait du hasard, Ils sont tous d'anciens membres du comité



de vigilance des différents villages adjacents au parc de Bouba Njidda. Ils ont tous le regard rivé vers les lumières lointaines. Les intrus que ces hommes recherchent sont assurément des braconniers. Le parc abrite des centaines d'éléphants d'Afrique, des élans de derby, et d'autres animaux emblématiques. Principales cibles de prédateurs insatiables venus de loin pour détruire la faune et emporter les défenses et d'autres parties d'animaux, des trésors dont la valeur dans les pays étrangers de destination est supérieure à celle de l'or. En effet, un kilogramme d'ivoire sur les marchés locaux se vend à environ 50 dollars US alors que dans les marchés noirs asiatiques, il s'écoule facilement à plus de 1000 dollars US.

Selon les organisations de conservation telles que l'IUCN qui travaillent en partenariat avec TRAFFIC, le WWF et les gouvernements de la région, le commerce illégal des espèces sauvages et de leurs trophées, défenses, peaux et autres devient de plus en plus lucratif. Selon le rapport de TRAFFIC publié en 2013, plus de 25.000 éléphants ont été tués à travers l'Afrique et 668 rhinocéros massacrés en Afrique du Sud uniquement - une augmentation de 5000% par rapport à 2007. L'ancienne Secrétaire d'Etat américaine Hillary Clinton a décrit le commerce illégal d'espèces sauvages en 2012 comme « un défi mondial qui va au-delà des continents et traverse les océans ». Selon certains rapports, la perte de revenus des pays en développement provoquée par le commerce mondial illégal d'espèces sauvages, à l'exclusion du bois et de la pêche, serait au-dessus de l'estimation prudente de 10 milliards de dollars US par an.

"Ces braconniers sont dangereux », m'a dit Youssouf quelques instants après. "Comment le sais-tu ?" Lui ai-je demandé un peu nerveux. "A en juger par ce que j'ai vu en utilisant les jumelles nocturnes, ces gens-là disposent de fusils de guerre (Kalachnikov). Je reculais et ne posais plus d'autres questions car terrifié à l'idée que nous n'étions peut être qu'à quelques mètres de certains gangs redoutés comme les terribles Janjawids ou les tristement célèbres Boko Haram du Nigeria.

L'écogarde m'a rassuré que les braconniers en maraude

stationnée avec un sourire et dit: «C'est en grande partie grâce à ces motos qui nous ont été données par l'IUCN que nous sommes en mesure d'entrer dans le parc et que nous parvenons à tenir les braconniers à distance". Il a ajouté que le Bureau Cameroun de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN) a récemment octroyé 10 nouvelles motos de marque Yamaha AG 100. Bien que Youssouf reconnaisse qu'ils ont un besoin urgent de plus de motos et d'une augmentation du nombre d'écogardes, il a exprimé son optimisme pour des jours meilleurs à venir. Après tout, m'a-t-il dit, ils avaient reçu d'autres gadgets tels que les GPS et bénéficié de plusieurs séances de formation aux fins d'améliorer leur travail grâce à l'appui de cette organisation de conservation.

« L'IUCN est en train de faire tant de choses ... Si seulement, je pouvais vous dire tout". J'ai compris à partir de la voix posée mais déterminée de cet écogarde que les choses étaient plus compliquées à expliquer que ce qu'il ne pouvait l'exprimer.

Les experts ne s'entendent pas encore sur le coût réel du braconnage et de la criminalité faunique, mais tous admettent qu'il est maintenant évalué à des dizaines de milliards de dollars par an, au même titre que les médicaments, les armes et le trafic des êtres humains. De ce qui précède, on peut facilement supposer que l'extinction de certaines espèces sauvages emblématiques dans la région de l'Afrique centrale est à craindre, si la situation en venait à rester en l'état.

La menace demeure

En 2012, il y a eu un massacre effroyable de centaines d'éléphants (environ 200) dans et autour du parc national de Bouba Ndjida au nord du Cameroun. Ce massacre horrible aurait été perpétré au cours des premiers mois de 2012, par des bandes armées venues probablement de certains pays limitrophes du Cameroun. Des histoires abondent au sujet de massacres similaires dans le nord-est de la République centrafricaine (RCA), et dans la Réserve de Zakouma au Tchad. Les problèmes de



les actions de répressions portent des fruits



s'étaient retirés, probablement après avoir subodoré notre présence. Youssouf a ensuite pointé du doigt sa moto

sécurité persiste dans certains points chauds, comme Dzanga Bai en RCA où plusieurs éléphants ont été abattus



écogardes en concertation sur le terrain

par divers groupes rebelles. Des meurtres réguliers ont été également recensés dans les aires protégées de la RDC où des groupes rebelles combattent le gouvernement. Dans ce contexte, l'absence de l'application effective de la loi sur le terrain, la faiblesse du contrôle international et des mécanismes de régulation, la paupérisation des communautés locales expliquent sans doute le faible soutien aux opérations d'application des lois et de surveillance et donc la perspicacité des braconniers

Malheureusement, tout porte à croire qu'il y a de fortes chances que des massacres similaires à ceux enregistrés jusqu'à présent ou de plus grande échelle se reproduisent, surtout avec l'accroissement de l'insécurité dans la région des savanes Nord. Actuellement, d'épais nuages noirs couvrent l'horizon de la faune et l'on peut s'attendre à un déluge tropical « sanglant » à moins que les gouvernements et les partenaires de la conservation n'agissent rapidement pour endiguer la menace. L'absence apparente de moyens et de mesures adéquates pour contrecarrer le fléau pourrait s'avérer désastreux, au vu de l'ampleur et la régularité des massacres perpétrés ces derniers temps notamment sur des espèces emblématiques ou en voie de disparition. Bien que le nombre exact d'éléphants encore en vie Afrique soit inconnu, beaucoup s'accordent à dire que les parcs du continent demeurent véritablement le dernier refuge pour les pachydermes. Cependant, ces aires protégées du fait de la porosité des frontières sont des points d'entrées faciles pour les braconniers. Si rien n'est fait, l'avenir des parcs nationaux et les écosystèmes du bassin du Congo risque d'être sombre et cette situation aura certainement des répercussions néfastes à court et à moyen terme sur les économies des pays ainsi que sur les moyens de

subsistance des populations locales.

Il y a des signes qui font penser que la situation des aires protégées et de la faune de l'Afrique centrale pourrait connaître des lendemains qui chantent. Les actions de l'IUCN en matière de conservation des aires protégées conjuguées à celles de ses membres et l'influence qui en découle dans la sous région, surtout dans la lutte contre la chasse à l'éléphant et le commerce d'ivoire et trophées, incitent à l'optimisme.

Nouveaux engagements de la Chine

De nombreuses études et enquêtes menées au cours de plusieurs années ont ressorti la demande croissante de la Chine pour l'ivoire, ce qui signifie que le commerce d'ivoire ne peut être enrayer à moins de contrôler aussi la demande. Le fait que des représentants de la Chine aient participé à une conférence sur le commerce illégal de la faune, au cours de laquelle ils ont pris des engagements, suscite de l'espoir et fait penser que les choses pourraient bientôt changer. Récemment, la Chine a écrasé et détruit une prise confisquée de six tonnes d'ivoire, Hong Kong s'engageant à détruire 28 tonnes au cours des deux prochaines années. Il s'agit là évidemment de signaux forts.



les braconniers affinent de plus en plus leurs stratégies

La lutte contre la criminalité faunique : un défi collectif

Pour le Dr Leonard Usongo, Chef du Bureau pays de l'IUCN à Yaoundé au Cameroun, il n'y a guère de temps à perdre. Ce qui est important maintenant selon ce défenseur pur et dur de l'environnement, et un nombre croissant d'experts partagent cet avis, c'est l'adoption d'une stratégie multi-approche contre les braconniers et la sécurité des aires protégées. Les arguments de Usongo sont simples: "Ce n'est pas avec de bonnes intentions qu'on gagne ce genre de guerre. Nous devons gagner les cœurs et les esprits des populations et des gouvernements de la région de manière à les retourner contre les braconniers dans une volonté collective." La reconversion spectaculaire et la remise des armes et des munitions par 37 braconniers tristement célèbres opérant jadis dans le parc national de Waza, dans l'Extrême Nord du Cameroun, sont une preuve manifeste des répercussions positives de la cette vision qui prône la reconversion d'anciens braconniers dans des activités génératrices ainsi que le développement des activités économiques au profit des populations locales.

Selon ce fonctionnaire de l'IUCN, influencer les différents gouvernements de la sous région pour s'accorder sur une stratégie commune tout en amenant les populations concernées à adopter une approche de conservation holistique n'est pas chose aisée, mais cela fonctionne effectivement à la fin. Il reconnaît que "pendant que nous essayons de convaincre les gens et de rassembler les gouvernements dans le même bateau sur des vagues houleuses, des milliers d'animaux sont tués chaque année. Nous devons adopter une approche multidimensionnelle maintenant, sur le terrain et dans les bureaux, pour arrêter l'hémorragie".

Face aux attaques, les principaux organismes de conservation de la planète ont considérablement accru leurs efforts en dépit du sous-financement chronique de la conservation.

La recrudescence du braconnage est sans doute l'une des questions qui entrave le combat de l'Afrique pour son développement. Des efforts locaux et régionaux sont cependant déployés pour lutter contre ce fléau. L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN) et ses membres jouent un rôle crucial dans la préservation des aires protégées. Cela implique, entre autres, de persuader les populations riveraines des faunes en Afrique centrale que les animaux ont beaucoup plus de valeur marchande lorsqu'ils sont vivants (car ils attirent les dollars des touristes émerveillés) que lorsqu'ils sont tués. Dans des zones où règne une extrême pauvreté, comme c'est le cas dans de nombreuses communautés de la région vivant près des aires protégées, c'est un argument qui peut être difficile à faire accepter. Mais, selon Léonard Usongo, l'implication des populations et de leurs gouvernements respectifs est un gage de succès. Les artisans des villages vendent des objets d'art aux visiteurs et l'argent revient aux résidents locaux. "Notre objectif a également été d'amener les gens à prendre conscience que ces animaux ont plus de valeur lorsqu'ils sont vivants que lorsqu'ils sont morts", déclare-t-il. "Si vous braconnez un éléphant, peut-être vous en tirerez un profit pour quelques jours. Si vous le protégez, tout le monde en profite. Les frais de scolarité et les soins médicaux sont en partie payés grâce à l'argent des touristes qui viennent voir les animaux." Mais l'on gagne davantage à assurer la sécurité des aires protégées de la région d'Afrique centrale comme le montrent les approches stratégiques et les réalisations de l'IUCN sur le terrain.

Les USA préoccupés

Sensibilisé par des articles de presse sur la façon dont le trafic d'espèces sauvages finance les groupes terroristes, le président américain, Barack Obama, a récemment annoncé que les départements de la Justice, d'Etat et de l'Intérieur travaillent à réduire le commerce illégal d'espèces sauvages à travers le monde. Joignant l'acte à la parole, il a alloué 10 millions de dollars à la lutte contre le braconnage en Afrique. Des études sur les stratégies d'une optimisation de la lutte contre la criminalité faunique sur le terrain abondent. Le défi réside dans leur implémentation. Cela urge, car la sous région d'Afrique centrale, particulièrement les écosystèmes des savanes nord semble offrir les conditions idoines aux terroristes qui en semant la terreur peuvent également faire des incursions dans les parcs.

Une Implication effective des partenaires au développement

Avec l'appui technique continu de l'IUCN et le soutien financier souvent rendu nécessaire, la bataille se poursuit. Travaillant avec les gouvernements de la région et au travers de la mobilisation des réseaux de la société civile comme la CEFDHAC (Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale), et avec le soutien de la COMIFAC, et de la CEEAC, l'IUCN a maintenu le cap vers l'atteinte de meilleurs standards pour les aires protégées de la région, approche qui a clairement débouché sur un engagement politique louable des pays membres de la COMIFAC et l'appui de la communauté internationale. Pour ne citer que les faits d'armes récents, les États d'Afrique centrale ont arrêté un plan d'action d'urgence élaboré lors de la conférence ministérielle de Yaoundé de mars 2013 qui a connu la participation des ministres en charge de la sécurité du Conseil économique des états d'Afrique centrale, des pays de la CEEAC - une indication de la prise de conscience politique que le braconnage des espèces sauvages et le commerce de la viande de brousse constituent de sérieux problèmes sécuritaires à travers les frontières des pays membres.

La signature de divers accords tri-nationaux, notamment entre le Cameroun, la RCA et le Tchad pour coordonner la lutte anti-braconnage et la conservation à travers les vastes écosystèmes de la savane couvrant leurs territoires n'est pas seulement symbolique mais fixe le cap de l'action prévue sur le terrain. La recrudescence des activités de la secte islamique infâme du Nigeria, Boko Haram, a provoqué une augmentation de la présence militaire et des opérations transfrontalières impliquant trois pays- le Cameroun, le Tchad et le Nigeria. ■



Engagements de la communauté internationale dans la conservation

Au vu des enjeux, certaines organisations internationales de conservation ont parié pour un partenariat d'envergure. Ainsi elles se sont engagées dans la « Clinton Global Initiative » qui permet de financer et faciliter la lutte contre le braconnage de l'ivoire en focalisant les efforts sur 50 sites prioritaires d'éléphants, de recruter plus de 3.000 nouveaux écogardes, et renforcer la formation au bénéfice de 10 points de transit dans plusieurs nations africaines. Le partenariat injecte 80 millions de dollars dans les efforts de conservation, et cherche à mobiliser un montant supplémentaire presque d'égale valeur pour l'appui et l'aide financière.

Une enquête menée par, Peter Ngea, Journaliste freelance d'expression anglaise.

Pour de plus amples informations, contacter : Joseph Célestin DZOKOU, Responsable de la Communication du Programme Cameroun IUCN, courriel : josephcelestin.dzokou@iucn.org

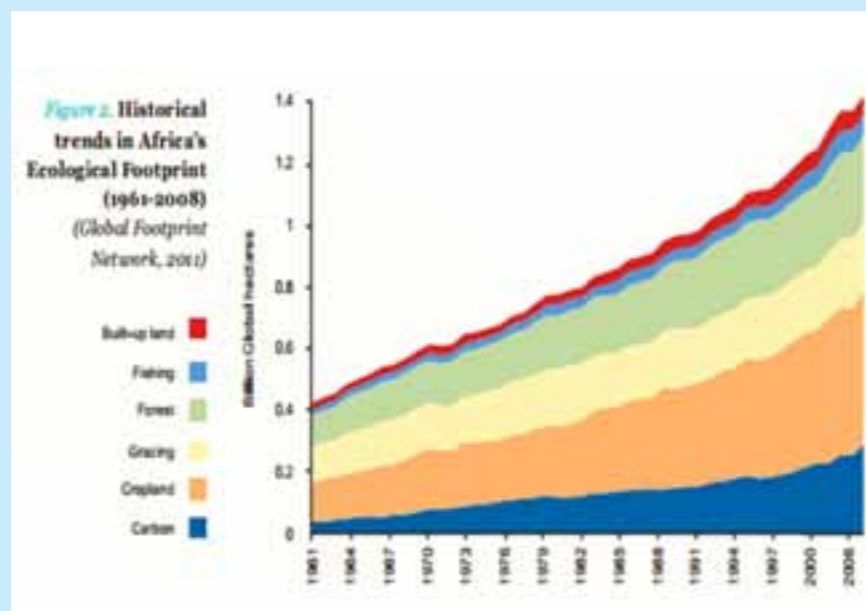
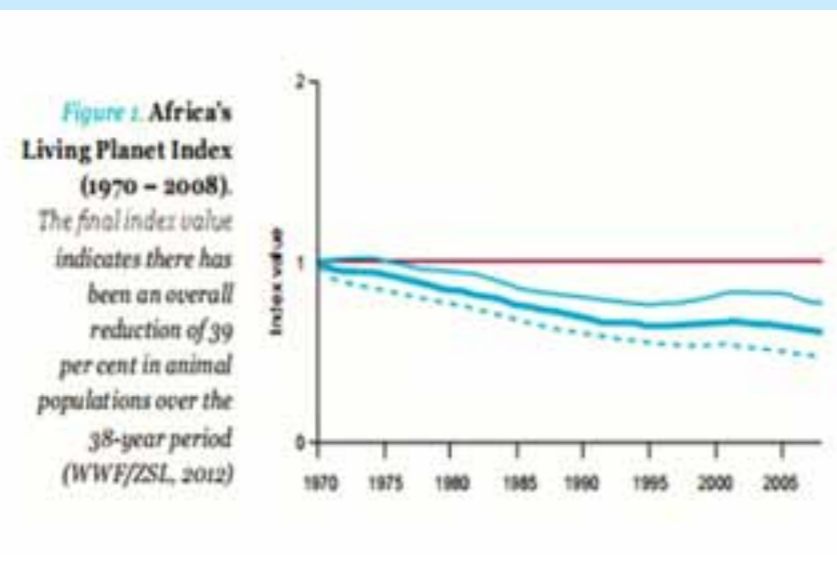


INTÉGRATION DE LA REDD+ AU CONCEPT D'ÉCONOMIE VERTE EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

La République Démocratique du Congo (RDC), deuxième plus grand pays forestier tropical du monde (après le Brésil) avec sa superficie forestière de 155 millions ha (67% du territoire national), représente une opportunité pour la mise en œuvre du processus REDD+. En effet, ses forêts stockent environ 140 gigatonnes de CO₂, ce qui représente trois années d'émissions à l'échelle planétaire.

Cependant, la RDC avec son réservoir d'eau douce représentant 52% de la réserve continentale et sa riche biodiversité, a, au-delà du carbone, bien d'autres atouts. Malheureusement, elle fait face à une dégradation rapide de son environnement. Une étude réalisée par le WWF et la Banque Africaine de Développement en 2012 soulignait l'érosion vertigineuse de la biodiversité en Afrique, notamment en raison de l'augmentation de la pression anthropique sur les ressources naturelles. Dans les quarante dernières années, le continent a subi une perte d'environ 40% de sa biodiversité pendant qu'il enregistrait une croissance de son empreinte écologique de 238%.

Aujourd'hui, la RDC est à un tournant de son histoire, alors que ses ressources naturelles sont, plus que jamais, au centre de toutes les convoitises : saura-t-elle mettre en place des outils d'exploitation durables permettant une croissance responsable ?



Source : Rapport sur l'empreinte écologique de l'Afrique, BAD-WWF 2012 .

QU'EST-CE QUE C'EST L'ÉCONOMIE VERTE ?

Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement définit l'économie verte comme étant une politique de développement orientée à : une basse émission de carbone, une inclusion sociale, une amélioration du bien-être des populations, et une réelle prise en compte du capital naturel. En d'autres mots, tous les éléments essentiels poursuivis par une approche intégrée d'aménagement du territoire et de la REDD+, incluant les bénéfices sociaux et environnementaux associés.

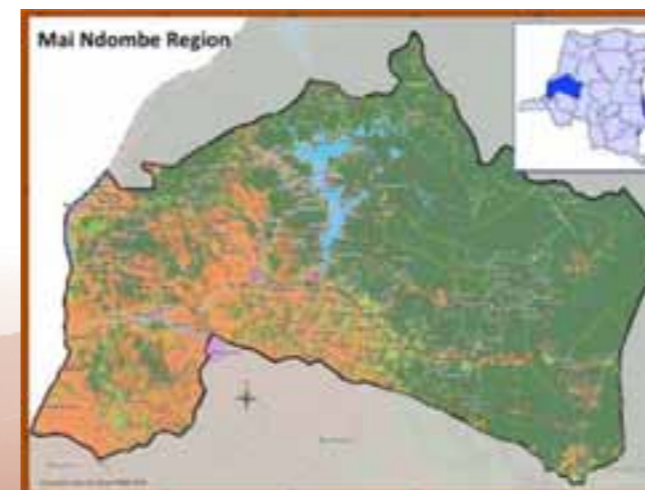
Action du WWF dans la mise en place du mécanisme REDD+ RDC

Depuis 2009, le WWF a soutenu activement la mise en place du mécanisme REDD+ dans le pays avec pour points d'ancrage le climat, la biodiversité, les droits des communautés, l'amélioration des moyens d'existence, le financement équitable et effectif. Cela s'est concrétisé par une collaboration étroite avec le gouvernement de la RDC mais aussi une implication forte pour la mise en œuvre d'actions pilotes capitalisant les investissements au sein de sites géographiques prioritaires.

L'approche du WWF consiste à concentrer ses efforts sur le développement d'alternatives rurales adaptées au contexte local, tout en assurant une cohérence nationale et internationale. Cette démarche a bénéficié au développement de la stratégie cadre REDD+, reposant d'une part sur des piliers structurels et institutionnels habilitants (gouvernance, aménagement du territoire, tenure foncière, démographie) et d'autre part sur des secteurs opérationnels (agriculture, forêt, énergie) produisant directement des résultats carbonés.

Projet-pilote du Maï Ndombe

Le premier projet-pilote a été lancé avec succès. En avril 2014, fut présentée et acceptée lors de la session de Bruxelles du Fonds de Carbone de FCPF une Note d'Idée du Programme de Réduction des Emissions



(ER-PIN) dans la juridiction de Maï-Ndombe. Suite à cette première étape, le programme juridictionnel de réduction d'émissions de carbone forestier est en cours de développement avec l'ambition de jeter les bases d'un programme plus vaste d'économie verte. D'ailleurs, l'objectif général du programme est d'élaborer un modèle d'économie verte apportant des alternatives et récompensant les performances répondant aux défis du changement climatique, de la réduction de la pauvreté, de la conservation des ressources naturelles et de la protection de la biodiversité.

La juridiction de Maï-Ndombe est une zone de 12.3 million ha, dont 9.8 million ha de forêt. C'est la zone forestière nord la plus proche de Kinshasa et qui représente un des fronts de déforestation du Bassin du Congo - sous la menace des besoins croissants en charbon de bois, bois d'œuvre, et produits alimentaires d'une part pour ses 1.8 millions de riverains, à majorité agriculteurs, et d'autre part pour les 10 millions d'habitants de la capitale congolaise. Les écosystèmes du Maï-Ndombe constituent en outre un habitat pour l'éléphant, l'hippopotame, le pangolin géant, le léopard et le bonobo, autant d'espèces en danger qui ont besoin d'être protégées.

Compte tenu des principaux facteurs de déforestation et des acteurs qui y sont liés, une approche a été proposée dans la juridiction afin d'assurer une participation locale effective. Celle-ci s'organise à partir des villages, regroupés naturellement et historiquement au sein d'une même unité territoriale reconnue en vertu de la coutume et appelée généralement « terroir villageois ». Environ 300 000 hectares de cette juridiction ont ainsi été cartographiés et délimités participativement en terroirs de 15 000 hectares



en moyenne, représentés par des Comités Locaux de Développement (CLD). La plupart de ces comités sont déjà pourvus d'une autorisation de fonctionnement, et pourraient à terme obtenir un statut juridique et les droits carbones associés à leurs efforts de gestion.

Dans le cadre des appuis éventuels à la mise en œuvre de leur plan d'aménagement de terroir, ils seraient chargés de rendre compte périodiquement, sur base d'indicateurs simples, des avancées (ou reculs) vers le développement durable ainsi que de leurs activités REDD+. Les indicateurs seraient structurés sous 5 types de capitaux (naturel, social, physique, financier, humain) permettant de comptabiliser les résultats REDD+ et ceux des autres secteurs du développement.

De concert avec les autorités coutumières et administratives décentralisées, les populations seraient donc représentées à travers leurs élus locaux jusqu'au sein du Conseil Agricole Rural de Territoire (CART). Cette représentation modernisée et démocratique de la paysannerie rurale, appuyée par des programmes de développement sectoriels alignés à une vision politique d'économie verte, permettrait l'aménagement cohérent et la gestion participative des ressources naturelles locales.

Cette approche est en cohérence avec la stratégie nationale REDD+ et l'approche intégrée d'aménagement du territoire (approche Landscape) promue par USAID à travers son initiative CARPE/CAFEC et ses partenaires depuis plus d'une dizaine d'années en RDC. Malheureusement, cette dernière s'est butée de façon récurrente à une difficulté d'appropriation par les structures de gouvernances existantes. De même, le processus REDD+ en RDC souffre d'un manque de participation institutionnelle permettant cette intégration essentielle entre les facteurs habitants et les activités sectorielles.

L'ancrage aux politiques publiques apparaît donc indispensable à une meilleure intégration multisectorielle de la REDD+ et à l'aménagement du territoire. C'est précisément ce que le programme REDD+ juridictionnel

du Maï Ndombe tente d'accomplir, en alignant les fonds publics et en capitalisant les retombées sociales, environnementales et financières de la REDD+ au sein d'une éventuelle politique de développement vert.

Par cette mise en cohérence, le concept de l'économie verte pourra, avec l'aide d'autres initiatives importantes dans le pays, telles que celles appuyées par les institutions bilatérales et multilatérales, évoluer du stade actuel théorique pour devenir un outil d'orientation pratique de l'économie par l'élaboration de politiques publiques favorables à une gouvernance locale renforcée et une prise en compte réelle du capital naturel.

Le WWF, en collaboration avec ses partenaires, œuvre à la simplification des procédures et méthodologies permettant de mieux comprendre et orienter les effets des interventions mises en œuvre, tout en facilitant la pleine participation des acteurs locaux au sein de structures locales dont les représentants sont démocratiquement élus, et qui permettent un aménagement effectif du territoire et de ses ressources. ■

QUELQUE LIEN UTILE EN RAPPORT AVEC L'ARTICLE

- 1- Rapport national synthèse sur le développement durable en RDC, MECNT 2012 : <http://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/997drc.pdf>
- 2- Rapport sur l'empreinte écologique de l'Afrique, BAD-WWF 2012 : <http://www.afdb.org/fr/news-and-events/article/afdb-and-wwf-to-launch-africa-ecological-footprint-report-9350/>
- 3- Principes de la REDD+ : <http://wwf.panda.org/?200666/Guiding-Principles-for-REDD>
- 4- ER-PIN présenté au FCPF, avril 2014 : <http://forestcarbonpartnership.org/democratic-republic-congo>
- 5- Rapport CARPE II, décembre 2010 : http://carpe.umd.edu/Documents/2010/ECODIT_CARPE_II_Evaluation_Final_Report_for_USAID.pdf
- 6- Evaluation mi-parcours indépendante du processus national de préparation à la REDD+ en RDC, juin 2012 : <http://www.forestpeoples.org/sites/fpp/files/publication/2013/05/rapport-d-evaluation-independante-mi-parcours-du-procesus-redd-en-rdc-juin-2012-version-2-final.pdf>

NOTRE ENGAGEMENT POUR UN NOUVEAU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT

Les actions et recherches d'ENERGIES 2050 s'inscrivent simultanément au niveau local, point d'ancrage de toute mise en œuvre et laboratoire des actions à élaborer, et au niveau global car il s'agit de partager et dupliquer les expériences réussies tout en bénéficiant des leçons tirées des échecs

NOS AXES DE TRAVAIL

- Réaliser des projets de mise en œuvre démonstratifs et reproductibles accompagnés d'études techniques et d'actions de recherche
- Publier les résultats des recherches
- Eduquer et former
- Organiser et participer à des ateliers, des tables rondes, des conférences
- Communiquer au plus grand nombre pour informer, fédérer, mobiliser

QUELQUES EXEMPLES DE PROJETS AUXQUELS PARTICIPE ENERGIES 2050

<ul style="list-style-type: none"> • Initiative SBCI (Bâtiment durable et changement climatique) du Programme des Nations Unies pour l'Environnement - PNUE • Projet NEZEH (rénovation d'hôtels presque Zéro Energie) du Programme européen Energie Intelligente pour l'Europe - IEE 	<ul style="list-style-type: none"> • Agite Ta Terre - Une Initiative citoyenne internationale lancée par ENERGIES 2050 en 2012 	<ul style="list-style-type: none"> • Initiative de la Francophonie pour des Villes Durables - Une approche systémique pour des stratégies urbaines durables
<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner la transition des Territoires - Stratégie bas carbone, Plan Climat Energie Territorial, formation et action citoyenne 		

ILS NOUS FONT CONFIANCE (extrait)



SOUTENEZ NOUS REJOIGNEZ NOUS

C'est grâce aux soutiens, projets, cotisations, dons, parrainages et subventions que l'ONG ENERGIES 2050 peut pérenniser son action et permettre à tous de participer

Association ENERGIES 2050
688 Chemin du Plan
06410 Biot
France
contact@energies2050.org
Téléphone : +33 (0)6 80 31 91 89
www.energies2050.org



Association déclarée, sans but lucratif, régie par la loi du 1er juillet 1901 travaillant exclusivement dans l'intérêt général. Identifiant SIRET : 539 215 889 00012. Enregistrée au registre des associations sous le numéro : W061002467. ENERGIES 2050 est une marque déposée sous le numéro INPI 11 3 828 671 (Institut National de la Propriété Industrielle) conformément au Code de la propriété intellectuelle.



Lutte anti braconnage, Patrick Mboma visite les parcs en Afrique Centrale

Du 30 août au 10 septembre 2014, M. Patrick MBOMA, Ambassadeur de Bonne Volonté de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) en matière de Lutte Anti Braconnage, a effectué une visite dans trois pays d'Afrique centrale dont le Gabon, le Congo et la République Démocratique du Congo. Cette visite organisée par le Secrétariat général de la CEEAC à travers le programme ECOFAC V, en collaboration avec les Gouvernements des Etats visités, les Agences Nationales en charge de la faune et des Aires Protégées entre autres l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN) du Gabon, l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) en RDC et l'Agence Congolaise de la Faune et des Aires Protégées (ACFAP) au Congo, le Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC) et les Partenaires Techniques et Financiers dont l'Union Européenne et WCS.

Cette visite s'inscrivait dans le cadre de la mise en œuvre du volet lutte anti braconnage du Programme Ecosystèmes Fragilisés d'Afrique Centrale (ECOFAC V) financé par l'Union Européenne à travers le Programme Indicatif Régional (PIR) 10ème FED et mise en œuvre par la Cellule FLEGT Régionale de la CEEAC. Durant cette tournée, l'Ambassadeur Patrick MBOMA a rencontré les hautes autorités des pays visités notamment les ministres en charge des forêts et la conservation de la nature, les ambassadeurs, les responsables des organisations sous régionales en charge de la gestion des parcs et la presse nationale et internationale.

Il est à rappeler que Monsieur Patrick MBOMA avait été nommé Ambassadeur de Bonne Volonté de la CEEAC à l'occasion de la réunion d'urgence des Ministres de la CEEAC en charge des questions de Défense et de Sécurité, des Affaires Etrangères et de Coopération et de la Protection de la Faune organisée à Yaoundé du 21 au 23 mars 2013. Il a pour mission de faire le plaidoyer auprès des bailleurs de fonds et dans plusieurs milieux (sportifs, culturels, etc.) et chez les jeunes pour promouvoir les efforts des Etats et de la CEEAC en matière de la lutte contre la criminalité faunique en général et la lutte anti braconnage des éléphants.

Pendant sa mission, M. Patrick MBOMA a visité en outre le Parc National de Loango au Gabon et le Parc National Odzala Kokoua au Congo où vivent les éléphants de Forêt de plus en plus menacés par les braconniers bien organisés et munis des moyens de guerre.

L'ancien international camerounais de football, Patrick MBOMA en sa qualité d'Ambassadeur de bonne volonté de la CEEAC en matière de lutte contre le braconnage, après cette tournée sous régionale a renouvelé son engagement à soutenir les Etats dans leurs efforts en matière de gestion durable de la biodiversité en général et la lutte anti braconnage des éléphants en particulier et d'obtenir leur soutien et leur adhésion au projet Week-End pour la Protection de l'Eléphant en Afrique (WEEPEA) qui sera organisé en 2015. ■

Marie Danielle



**M. Patrick MBOMA,
Ambassadeur de Bonne
Volonté de la Communauté
Economique des Etats de
l'Afrique centrale (CEEAC)
en matière de Lutte Anti
Braconnage**



Connaître et partager pour agir et transformer les défis en opportunités : Les enjeux de la communication environnementale en Afrique Centrale



Stéphane POUFFARY travaille dans le domaine de la coopération internationale depuis plus de 25 ans. Il est le Directeur Général et le Fondateur de l'association française ENERGIES 2050, une Organisation non gouvernementale qui travaille dans l'intérêt général en France et à l'étranger sur les questions associées au développement durable, au changement climatique et aux défis énergétiques. L'association fédère des membres et des experts d'une cinquantaine de nationalités.

Les domaines d'expertise de Stéphane POUFFARY sont le développement durable, le changement climatique, les politiques énergétiques, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, le secteur du bâtiment et de la construction, les villes et les territoires ainsi que les questions de gouvernance et de changement de comportement.

Adresse email à utiliser pour la publication :
stephane.pouffary@energies2050.org

Dans un contexte planétaire où la liste des crises auxquelles sont confrontées nos sociétés paraît sans fin (crises sociale, environnementale, économique, climatique, énergétique...), l'implication de chacun dans la mise en œuvre d'une transition durable est essentielle. Préalable à toute prise de décision en faveur de l'environnement et du développement durable, l'information environnementale est au cœur du processus à mettre en œuvre.

Dans cette perspective, les professionnels de l'information et de la communication ont un rôle et une responsabilité de premier plan et c'est dans l'objectif de les accompagner et de renforcer leurs compétences que l'association ENERGIES 2050, Afrique Environnement Plus et leurs partenaires travaillent en synergie avec les différents acteurs qu'ils soient du secteur public, privé ou de la société civile. C'est aussi dans cet esprit qu'ENERGIES 2050 soutient activement, en partenariat avec Afrique Environnement Plus, la mise en place d'un Forum des Communicateurs sur l'Information Environnementale en Afrique Centrale. Afin de souligner l'importance d'une telle approche et de démultiplier les moyens d'agir, ENERGIES 2050 propose de revenir ici sur les multiples enjeux sous-jacents à la communication environnementale.

Un monde en crise : de la prise de conscience à la nécessité d'agir

Il y a déjà plus de 40 ans, l'humanité commençait à prendre conscience des limites de son modèle de développement. Dès le début des années 70, le rapport « Halte à la croissance ? nous mettrait en garde sur les conséquences écologiques d'une économie linéaire (extraire-fabriquer-jeter) générant une surconsommation des ressources naturelles



Doha : S Pouffary_ ENERGIES 2050 lors d'une Interview

ainsi que d'importantes pollutions. A cette même époque, la Communauté internationale découvrait le phénomène du changement climatique, dont l'origine anthropique ne fait aujourd'hui plus aucun doute. Les dernières décennies ont été marquées par une mobilisation de plus en plus importante de la communauté internationale autour de ces thématiques, illustrée par une multitude de rencontres, d'instances et de plans d'actions : Sommets de la terre, Conférences Climat, Agenda 21, Protocole de Kyoto, Objectifs du Millénaire pour le Développement, Objectifs du Développement Durable, Agenda Post-2015, ... Malgré cette effervescence de débats intergouvernementaux, d'annonces politiques et d'engagements pris pour tenter de résoudre les crises actuelles, force est de constater que l'urgence de la situation et la nécessité d'agir restent bien réelles. Le dernier rapport du Groupe intergouvernemental d'experts sur le climat (GIEC) prévoit ainsi une augmentation de la température à la surface terrestre qui pourrait atteindre +4°C voire +6°C d'ici à 2100. Les conséquences, qui pour certaines sont déjà visibles, affecteront l'ensemble de la planète et seront pour la plupart irréversibles. La situation est d'autant plus alarmante que notre impact sur les ressources naturelles et sur les milieux écologiques contribue à réduire notre résilience face à ces défis majeurs. C'est le cas par exemple de l'imperméabilisation des sols qui accroît les risques d'inondations, les pollutions des nappes phréatiques qui renforcent les pressions sur les ressources hydriques ou encore la déforestation qui contribue à l'érosion des terres et donc à la réduction des capacités agricoles.

L'AFRIQUE au cœur des enjeux environnementaux et climatiques

Le continent africain se retrouve au cœur des défis -qu'il s'agisse des conséquences des changements climatiques, des enjeux énergétiques, environnementaux, économiques ou sociaux- que l'on se trouve en milieu rural ou urbain. On citera l'exemple de la croissance urbaine qui est particulièrement alarmante en Afrique où elle atteint une rapidité jamais expérimentée ailleurs au niveau mondial. En se replaçant dans un cadre global, les Villes sont responsables d'environ 75% de la consommation des ressources naturelles et de près de 75% des émissions mondiales de CO₂. Les réalités et problématiques urbaines sont identiques en Afrique et il est indéniable que les questions climatiques et environnementales vont représenter des enjeux majeurs pour les Villes africaines. La situation est également problématique dans les zones rurales où se concentrent une majorité de la pauvreté et où les stratégies de survie à court terme ont des impacts non négligeables sur l'environnement et les ressources naturelles (déboisement, braconnage, ...). De nombreux pays d'Afrique sont déjà confrontés à d'importants défis (pauvreté, insécurité alimentaire, présence de maladies, conflits chroniques, inégalités, accès à l'énergie...) qui se retrouvent exacerbés par les effets du changement climatique et par la dégradation des ressources naturelles. Alors que la configuration mondiale est en plein bouleversement, avec des pays émergents qui contribuent de manière croissante aux dégâts environnementaux et climatiques (selon le Global Carbon Project, la Chine a été responsable de 27% des émissions de CO₂ en 2013), les trajectoires qu'emprunteront les pays en développement et notamment ceux du continent africain seront déterminantes pour le futur de la planète. Qu'il s'agisse des questions énergétiques, climatiques ou environnementales, l'Afrique doit s'engager dans une transformation durable et utiliser les trésors d'opportunités d'actions qu'elle porte en elle pour transformer les contraintes en opportunités.

Des opportunités d'actions à tous les niveaux et pour chaque type d'acteur

Si les enjeux sont d'ordres internationaux et qu'une gouvernance mondiale est indispensable pour faire face aux nombreux défis qui s'imposent à nous collectivement, c'est au niveau local que sont mises en œuvre une part significative des actions concrètes. Dans cette perspective, l'implication de tous les acteurs -publics, privés et citoyens- est indispensable. Ceci avait été reconnu dès le Sommet la Terre de Rio de 1992, avec l'identification de neuf groupes majeurs pour définir et mettre en œuvre les décisions prises dans le cadre de l'Agenda 21 (Organisations Non Gouvernementales -ONG- ; salariés et syndicats ; collectivités territoriales -ou "autorités locales"- ; entreprises et industries ; communautés scientifiques et techniques ; enfants et jeunes ; femmes ; paysan(nes) ; peuples et communautés autochtones).

Les citoyens, à travers leurs choix de consommation et leurs pratiques quotidiennes, peuvent avoir

une influence importante sur les modes de production et contribuer activement à la mise en œuvre d'un nouveau modèle de développement respectueux de l'environnement et des ressources naturelles. Il s'agit de passer du consommateur (non)responsable au consommateur-acteur-responsable avec une multitude de rôles à combiner : usagé, expert, profane, auto-producteur d'énergie, investisseur solidaire ou autres. Les entreprises ont également un rôle à jouer en adoptant, par exemple, des méthodologies et des processus responsables ou encore en proposant des produits respectueux de l'Homme et de l'environnement. Quant aux collectivités territoriales, étant dotées de compétences multiples et responsables de nombreux domaines transversaux, celles-ci se doivent d'insuffler les changements permettant d'atteindre les objectifs du développement durable. Ce rôle primordial des autorités locales a d'ailleurs été réaffirmé à l'occasion de la dernière Conférence des Nations Unies sur le Climat qui a pris place à Varsovie en 2013, avec notamment l'organisation de la première « Journée des Villes ».

Savoir et comprendre : les prérequis incontournables

d'une transition durable

Bien que nous ayons tous un rôle à jouer dans la mise en mouvement vers une société résolument plus durable, sobre et respectueuse des ressources, il est facile de se sentir impuissant face à l'ampleur des défis et surtout au regard de la complexité et de la multiplicité des réponses à apporter. Ceci est d'autant plus problématique que les enjeux sont nombreux et étroitement liés et qu'il est rare de posséder des connaissances suffisantes pour agir en totale lucidité. Dans ce contexte, l'information, la sensibilisation, la communication et l'éducation sont des outils indispensables pour accompagner l'envie d'agir qui existe

en chacun d'entre nous et pour montrer les chemins des possibles. Il ne s'agit pas de chercher des coupables, ni de chercher à culpabiliser nos modes passés de consommation. Il s'agit, plus précisément, de participer à la formation d'une opinion publique de plus en plus en demande sur ces questions et ainsi de contribuer aux changements sociétaux en faveur du développement durable.

L'information sur les défis et les enjeux auxquels sont confrontées nos sociétés est un préalable indispensable tant dans l'élaboration en amont des grands choix structurants que dans la mise en œuvre des décisions qui sont ou qui seront élaborées. La compré-

hension ou l'appropriation des grandes problématiques par toutes les parties prenantes, aussi bien les spécialistes – qu'il s'agisse de représentants du secteur public, privé, du monde de l'enseignement ou de la recherche- que les citoyens, est essentielle à la réalisation d'actions adaptées et à l'acceptation de celles-ci par les populations locales. Une fois ces conditions réunies, il devient alors possible de dépasser les intérêts individuels et les éventuels obstacles culturels, religieux ou ethniques afin de garantir une transition collective et inscrite dans la durée.

Partager un langage commun pour agir collectivement et durablement

Comme nous l'avons souligné, les enjeux sont extrêmement complexes, étroitement liés et interdépendants. Parler du changement climatique ou du développement durable sans les replacer dans le contexte de la croissance démographique, du développement économique et social, de la question des ressources naturelles, de la protection de l'environnement, de l'agriculture et de nos modes alimentaires, des impacts sur la santé, des bâtiments dans lesquels nous vivons, des modes de transports, de l'urbani-



Centre de Shongai Cotonou Bénin Stéphane POUFFARY ENERGIE S_2050



Le S E de la COMIFAC et le bureau du RECEIAC

sation ou encore de nos modes de consommation ne peut être que réducteur. Pour encore complexifier la situation, force est de constater que les solutions à mettre en œuvre font généralement référence à des acteurs différents qui n'ont pas toujours le même objectif, ni le même processus d'évaluation et encore moins les mêmes leviers d'actions. De la même manière, les cibles et les compétences à mobiliser renvoient sur des acteurs à chaque fois différents, agissant sur des secteurs et des territoires toujours plus spécifiques mais dans tous les cas interdépendants.

Au regard de cette réalité, il apparaît indispensable de partager un langage commun afin de traiter l'ensemble des questions de manière simultanée, sous peine de déséquilibrer toute possible construction collective. Dans cette perspective, l'information environnementale étant à la croisée de toutes les thématiques -qu'il s'agisse des questions de développement durable, des conséquences des changements climatiques, de l'utilisation des ressources naturelles et des biens communs de l'humanité ou encore de nos modes de consommations et de productions- constitue une base fondamentale. Les professionnels de la communication environnementale ont dans ce sens un rôle majeur à jouer qui doit être soutenu et accompagné afin de garantir la neutralité, la transparence et la rigueur des informations diffusées.

Des défis à surmonter pour les communicateurs environnementaux d'Afrique Centrale

Ce qui précède met en avant le rôle primordial des professionnels de l'information et de la communication, notamment entant que relais ou passeurs de flambeaux, pour éduquer et informer le public sur les questions environnementales. Au regard de la complexité et de la transversalité des enjeux ainsi que de la multiplicité des acteurs, instances, conférences et programmes d'actions concernés, la tâche nécessite d'importantes connaissances et compétences.

Ceci étant dit, nombreux sont les médias qui ne disposent pas de journalistes spécialisés dans les questions environnementales, avec pour résultat une inévitable insuffisance dans le traitement de l'information, les journalistes se limitant le plus souvent à la description de l'actualité (forums, réunions et autres) et manquant pour la plupart d'arguments historiques et scientifiques au regard des sujets traités. Par ailleurs, les journalistes et les professionnels de ces métiers manquent généralement de connaissances sur le fonctionnement des institutions nationales régionales ou internationales en charge de ces thématiques.

Au-delà de cette barrière technique, une autre problématique se dresse face aux communicateurs environnement, et celle-ci est d'ordre organisationnel. En effet, en Afrique Centrale les informations sont généralement dispersées au niveau de plusieurs structures sectorielles traitant de questions spécifiques telles que les écosystèmes forestiers, le climat, l'eau, l'énergie, etc. alors même que les sujets plaident de plus en plus pour une réelle transversalité. De plus, il n'existe généralement pas de mécanismes facilitant la circulation des informations environnementales entre les différentes structures détentrices de ces éléments et les professionnels de la communication. Pour finir, force est de constater qu'à de rares exceptions près, il existe peu de synergies entre les professionnels de la communication au niveau national, sous régional ou régional.



Photo de famille SG CEEAC et le bureau du RECEIAC

Un Forum des professionnels de l'information environnementale en Afrique Centrale pour mutualiser et démultiplier les opportunités d'actions

Au regard d'un système informationnel fragmenté et cloisonné et, face à la complexité et à la diversité des thèmes abordés, le travail des communicateurs environnementaux d'Afrique Centrale se trouve inévitablement confronté à un nombre important de barrières. Pour autant, il y a un véritable besoin d'information et une nécessité de diffuser les résultats des recherches environnementales, notamment en raison des catastrophes et autres phénomènes auxquels est confronté la Région. Dans cette dynamique, le Réseau des Communicateurs pour l'Environnement et l'Information en Afrique Centrale (RECEIAC) est une initiative qu'il convient de souligner et le prochain Forum des Communicateurs sur l'Information Environnementale en Afrique Centrale contribuera à mieux organiser l'élaboration et le partage de l'information. ENERGIES 2050, dans le cadre de son partenariat avec Afrique Environnement Plus, a contribué à la réflexion amont et va participer à l'animation et à la conduite des travaux.

L'objectif de ce Forum est double : d'une part il s'agit de renforcer la capacité des professionnels de la communication pour qu'ils accordent une grande place et fassent la promotion de l'information environnementale ; d'autre part il s'agit d'initier la mise en place d'un lieu pour mutualiser les expériences autour d'une plateforme d'échanges au regard de compétences en constante évolution. Il s'agit également de créer une opportunité pour l'ensemble des acteurs concernés d'agir de manière coordonnée sur des sujets d'intérêts communs.

L'idée est que le Forum soit organisé de manière régulière afin de devenir un instant privilégié de cette construction collective indispensable à l'Afrique Centrale. Au regard de son expérience et de la vision portée par l'association ENERGIES 2050 en matière de communication environnementale, Stéphane POUFFARY -Fondateur et Président d'Honneur de l'association ENERGIES 2050- sera le modérateur principal du Forum.

« Savoir c'est connaître. Connaître pour ne pas reproduire les erreurs du passé. Connaître pour démultiplier les initiatives d'avenir ou inventer les promesses de demain. Partager les savoirs et faire de chacun d'entre nous un citoyen-expert engagé en faveur d'une transformation énergétique et climatique durable, telle est l'ambition d'ENERGIES 2050.»

Rejoignez-nous sur www.energies2050.org ■

Philippine WATERKEYN et Stéphane POUFFARY

Ets. MEGA SERVICES

Vente Matériel informatique – Fourniture de Bureau - Fourniture Scolaire
Distributeur Agréé CANAL+ - Prestations Divers

CANAL+
+ CINEMA
+ SPORT
+ family
+ DECALE

PRODUITS HIGH TECH

ORIGINAL PRODUCT
100%
GUARANTEE

Adresse : 1287, rue Albert MAMPIRI sur l'avenue LOUTASSI- Plateau des 15 ans Brazzaville
Tel : (242) 06 671 75 00 / 01 687 92 88 E-mail : megaservices18@yahoo.fr

Des Textes Juridiques SMART pour la Protection de l'Environnement



Les pays du continent africain sont indiscutablement dotés de législations et réglementations en matière environnementale. Pourtant, en dépit d'un ordre normatif souvent répressif, les atteintes portées aux intérêts environnementaux ne cessent de se multiplier et deviennent préoccupantes. En on prendra pour exemple la question du braconnage, de l'exploitation illégale de la faune et de la flore sauvage et celle des pollutions diverses. Dans la pratique récente, les appels à un durcissement des sanctions sont devenus de plus en plus fréquents, sans que l'on sache trop si ce durcissement pouvait contribuer à régler le problème.

Il n'y dès lors pas lieu de s'étonner vraiment de la formule, souvent vantée par de nombreux observateurs des politiques environnementales selon laquelle « l'adoption d'incriminations et de peines est indispensable, mais elle ne suffit pas ». Je pourrais également ajouter que les moyens et autres ressources tant réclamés ne suffisent plus.

Il faut aujourd'hui plus que des textes juridiques. Il faut des textes juridiques intelligents. De ce point de vue, la pratique observée actuellement laisse perplexe toute personne qui considère le texte juridique comme une ressource précieuse qui traduit l'expression d'une vision, d'un but, d'un objectif global à court, moyen ou long termes pour le pays.

En effet, après l'élaboration des textes, leur adoption, leur promulgation ou leur publication, les acteurs impliqués dans ce processus, l'Etat en premier, oublient que tout texte juridique mérite en amont ou en aval de disposer d'une stratégie ou encore d'un plan de mise en œuvre afin de faciliter

l'évaluation de son effectivité ou non dans le temps. Cet instrument de planification fait quasiment défaut dans nos pays. Rares sont les exemples de gouvernements qui rendent compte annuellement sur l'atteinte ou non des objectifs fixés au texte juridique dans le cadre d'une amélioration continue.

On constate ainsi que la difficulté propre à l'application du droit de l'environnement ne réside pas tant dans un prétendu faiblesse des sanctions ou de ressources diverses que dans l'absence d'une nouvelle génération de **textes juridiques intelligents, c'est-à-dire des textes appuyés par un plan stratégique de mise en œuvre comprenant des objectifs spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporels y compris des audits réguliers des performances pour facilement se rendre compte des progrès accomplis et découvrir les obstacles à corriger.**

Pour illustration, ce cadre d'intervention intelligent, référentiel pour les acteurs et bailleurs de fonds, produit d'une large consultation nationale pourrait pour une loi sur la faune et les aires protégées comporter des objectifs spécifiques, c'est-à-dire concrets, détaillés, précis et bien définis. Ce plan devrait indiquer clairement ce qui doit être fait pour parvenir au but fixé. Pour établir des objectifs spécifiques, un Gouvernement pourrait se poser les questions suivantes: QU'EST-CE qui a besoin d'être fait? POURQUOI est-il important à réaliser? QUI va le réaliser? QUAND doit-il être atteint? COMMENT y parvenir? AVEC quelles ressources? ■

Brice Séverin PONGUI
Membre de la Commission du Droit de l'Environnement de l'UICN
Expert en intelligence juridique.



DESIGN & TECHNOLOGY

Votre visibilité c'est nous!

IMPRESSION NUMERIQUE PETIT ET GRAND FORMAT

NUMERIQUE

- * Impression des affiches géantes
- * Bâches, Vinyles, Microperforés, Tissus
- * Panneaux en , Plexiglas ...



SIGNALETIQUE

IMPRESSION ET MARQUAGE SUR TOUS SUPPORTS

SERIGRAPHIE



- * Tee-Shirts, Casquettes
- * Tasses, Assiettes
- * Maillots, Porte Clés
- * Stylos, Pin's, Montres
- * Bouteilles de champagne
- * Vitrine
- * Gadgets Publicitaires ...

BRODERIE

BUREAUTIQUE

OFFSET

- * Traitement de texte
- * Cartes de visite
- * En tête de lettre, Sous-main, Etiquettes
- * Plastification et Reliure des documents
- * Affichettes, Brochures, Plaquettes
- * Agendas, Travaux de ville, Présentoirs ...



CONCEPTION

INFORMATIQUE



- * Installation, Configuration et Maintenance des ordinateurs
- * Sauvegarde des données
- * Installation et configuration réseaux
- * Création de sites Internet
- * Aide et conseils ...



*Sauver les Elephants
d'Afrique Centrale, plus
qu'une urgence, un devoir
humanitaire, pour les
générations futures*

M. Patrick MBOMA
Ambassadeur de bonne volonté pour
la lutte anti braconnage dans la CEEAC

